

ÉNONCÉ DE POSITION

**Enjeux environnementaux,
sociaux et de gouvernance :**

*Une approche
interdisciplinaire
et critique*

Mai 2026



Auteur

Julien O. Beaulieu, avocat, économiste et doctorant en recherche sur les politiques environnementales

Supervision

Marcelin Joanis, professeur titulaire et directeur du Département de sciences économiques à la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal et directeur de l'Institut Michael D. Penner sur les enjeux ESG

Remerciements

Nous remercions Anne Duhamel, conseillère principale aux communications et partenariats de l'Institut jusqu'en décembre 2025, qui a supervisé les premières étapes de la production du présent document. La rédaction de cet énoncé de position s'est appuyée sur une série d'entrevues effectuées à l'été 2025 auprès de personnes issues du milieu universitaire, d'autorités réglementaires, de la société civile, d'entreprises d'économie sociale et solidaire et du milieu de la finance et des affaires. L'Institut Michael D. Penner sur les enjeux ESG les remercie pour leur contribution.

Résumé exécutif

L'acronyme « ESG », qui fait référence aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, a fait couler beaucoup d'encre au cours des dernières années, oscillant entre gain en popularité et critiques. Dans cet énoncé de position, l'Institut Michael D. Penner sur les enjeux ESG prend un pas de recul afin d'offrir un tour d'horizon des principaux débats entourant l'ESG, puis un pas en avant en proposant sa propre vision du concept, en situant ses futures contributions aux débats et en identifiant des thèmes d'intérêt pour les prochaines années.

La première partie de l'énoncé vise à présenter un panorama du concept d'ESG. À cette fin, l'énoncé examine la manière dont l'acronyme est principalement utilisé dans les milieux financiers et d'affaires, et brosse un portrait des principaux sujets abordés dans la littérature universitaire qui s'y rapporte. Il retrace ensuite l'historique du concept d'ESG et ses liens avec d'autres notions apparentées, telles que la responsabilité sociale des entreprises, la philanthropie et l'investissement socialement responsable, tout en mettant en lumière les enjeux ESG qui ont dominé la scène au cours des dernières décennies.

L'énoncé analyse par la suite la montée en popularité et l'institutionnalisation du concept d'ESG depuis le début des années 2000, illustrées par la multiplication des initiatives d'engagement volontaire des entreprises, des cadres de référence et normes de divulgation du bilan ESG, ainsi que des produits et services liés à l'ESG. Il identifie également les grandes catégories de politiques publiques mises en œuvre pour encadrer l'ESG et explore les tensions entre l'autoréglementation par l'industrie et l'intervention publique.

L'énoncé aborde également les principales critiques contemporaines du concept d'ESG, telles que les risques d'écoblanchiment, les limites des initiatives volontaires et la faible qualité de l'information disponible. Il montre comment ces critiques ont alimenté un mouvement anti-ESG, marqué par des poursuites judiciaires et des politiques restrictives, principalement aux États-Unis, ainsi qu'un certain rétropédalage de la part d'entreprises auparavant engagées dans cette démarche.

L'analyse se penche ensuite sur la manière dont les enjeux ESG se manifestent dans les relations Nord-Sud, notamment à travers le rôle du secteur extractif, les impacts de l'aide au développement et la pertinence des cadres ESG pour les pays du Sud global. Enfin, cette première partie se conclut par une cartographie des principaux acteurs de l'écosystème ESG et un recensement non exhaustif des groupes de recherche universitaire travaillant sur ces enjeux au Canada.

La seconde partie de l'énoncé vise à définir le rayon d'action de l'Institut Michael D. Penner. D'abord, l'énoncé propose une vision de l'Institut fondée sur trois traits distinctifs : une définition large de l'ESG allant au-delà de sa conception financière et managériale; une approche interdisciplinaire et critique; et un ancrage dans un contexte socio-culturel et géographique unique. Ensuite, il identifie quatre axes d'intervention stratégiques au cœur de la mission de l'Institut : (i) développer la recherche interdisciplinaire et l'innovation sur les enjeux ESG; (ii) former la communauté étudiante sur les enjeux ESG; (iii) développer des outils pratiques pour mettre en œuvre et évaluer les pratiques ESG; et (iv) stimuler le dialogue public et intersectoriel sur les enjeux ESG.

Enfin, l'énoncé se conclut par une revue de six grandes thématiques ESG correspondant à ce que l'on retrouve dans la littérature scientifique et correspondant aux champs d'expertise de l'Institut et appelées à jouer un rôle central dans les débats publics et académiques des prochaines années. Ces thématiques sont : 1) la gouvernance publique et la régulation de l'ESG; 2) les entreprises, la finance et la transformation des modèles économiques; 3) les territoires, les ressources naturelles et les relations avec les communautés; 4) les dynamiques sociales, le travail et la société civile; 5) les innovations sociales et technologiques; et 6) le développement urbain et immobilier.

Alors que l'acronyme « ESG » entre dans sa troisième décennie d'existence, il demeure au cœur de débats et de remises en question dans un contexte de ressac anti-ESG. Malgré ces tensions, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance continueront à structurer les réflexions sur la responsabilité des entreprises et la durabilité des modèles économiques. Dans ce contexte, l'Institut Michael D. Penner sur les enjeux ESG entend jouer un rôle actif en mobilisant la recherche interdisciplinaire, la collaboration entre acteurs et la diffusion des connaissances pour éclairer les choix collectifs et accompagner l'évolution des pratiques.

Table des matières

1 . À propos	06
2 . La conception dominante de l'ESG	07
3 . Historique du concept d'ESG	10
3.1. Origine de l'acronyme ESG	10
3.2. Les premiers mouvements de l'ère industrielle	11
3.3. L'émergence de la RSE moderne	13
3.4. L'investissement socialement responsable	15
3.5. Évolution historique des enjeux	16
3.6. L'institutionnalisation et la popularisation de l'ESG	18
3.7. La réglementation et les politiques publiques en matière d'ESG	20
3.8. Les critiques contemporaines de l'ESG	23
3.9. Les enjeux ESG dans le contexte nord-sud	25
3.10. L'écosystème ESG actuel	26
4 . L'Institut Penner: pour une vision interdisciplinaire et critique de l'ESG	29
4.1. Conception	30
4.2. Approche	31
4.3. Contexte géographique et socioculturel: un environnement de recherche unique à l'échelle mondiale	32
4.4. Axes d'intervention stratégiques	34

Table des matières

5 . Thématiques ESG au coeur des champs d'expertise de l'Institut	35
5.1 Gouvernance publique et régulation de l'ESG	36
5.2 Entreprises, finance et transformation des modèles économiques	37
5.3 Territoires, ressources naturelles et relations avec les communautés	37
5.4 Dynamiques sociales, travail et société civile	37
5.5 Innovations sociales et technologiques	37
5.6 Développement urbain et immobilier	38
6- Conclusion: la valeur ajoutée de l'Institut	39
7- Références	40

1. À propos

L'Institut Michael D. Penner sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») (« l'Institut ») réunit des chercheurs réguliers de l'Université de Montréal et de Polytechnique Montréal pour soutenir la recherche interdisciplinaire et favoriser la diffusion des connaissances sur les enjeux ESG. Ses membres incluent également des chercheurs d'autres institutions universitaires canadiennes et internationales.

L'Institut vise à rassembler des universitaires de divers domaines, des professionnels et des membres de la société civile pour examiner la manière dont l'intégration des questions environnementales, des facteurs sociaux et de gouvernance peut contribuer à une société économiquement durable et inclusive. La mission de l'Institut est de :

- Soutenir la recherche interdisciplinaire et critique sur les enjeux ESG, leur réglementation, leur mise en œuvre et l'impact des pratiques qui les intègrent.
- Former les étudiants des deux institutions partenaires et les praticiens à une compréhension interdisciplinaire des enjeux ESG.
- Créer des opportunités d'échanges entre les chercheurs, les régulateurs, le monde des affaires et de la finance, les organisations et la société civile.

L'Institut intègre aussi l'Observatoire en innovations du développement durable de la Banque Scotia qui étudie et diffuse les innovations qui soutiennent la réalisation d'un ou plusieurs des 17 objectifs de développement durable proposés par les Nations Unies.

De plus, l'Institut intègre un Observatoire du développement urbain et immobilier, dont la mission est de promouvoir la recherche appliquée dans les domaines politiques, économiques et environnementaux du développement urbain et immobilier.

L'objectif de cet énoncé de position est d'établir quelles sont la position et la plus-value de l'Institut dans l'écosystème complexe des acteurs ESG académiques et non académiques et concernant les débats entourant le concept même d'ESG. L'Institut a choisi d'adopter une approche élargie, interdisciplinaire et critique des enjeux ESG, en complément des cadres existants en finance et sciences de l'administration, afin d'explorer de nouvelles dimensions de l'ESG. Ce document vise à justifier cette position et délimiter les axes d'intervention stratégique de l'Institut.

2 . La conception dominante de l'ESG

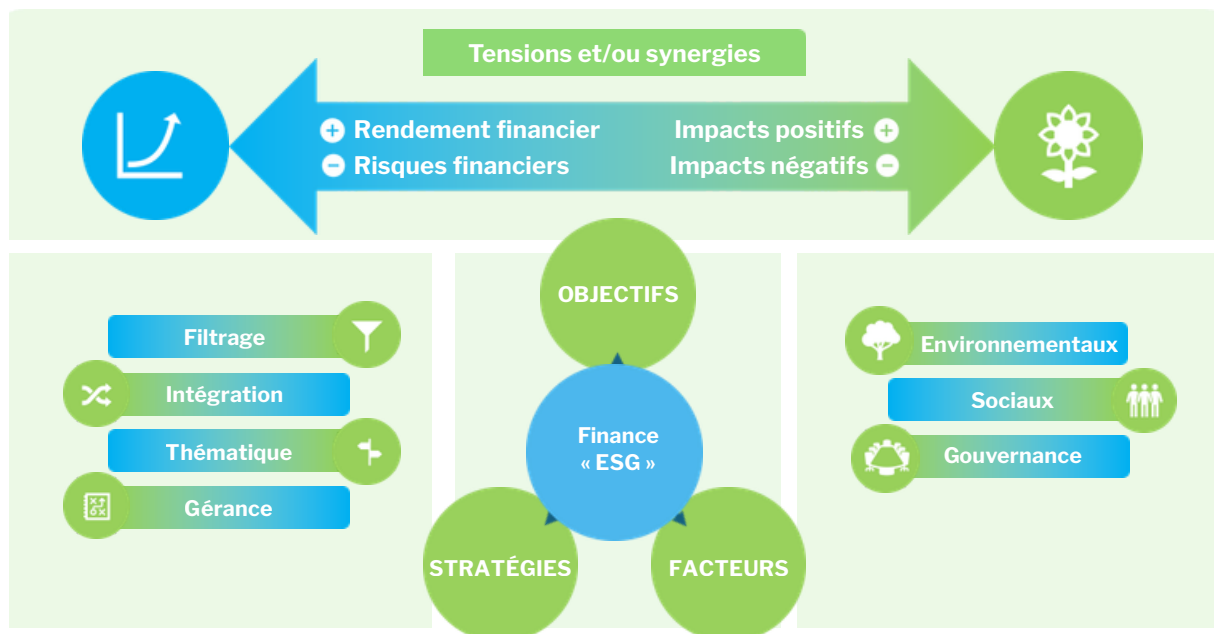
Dans le contexte financier et le monde des affaires, l'acronyme ESG est souvent utilisé comme un synonyme de « finance durable » et « investissement responsable » (ACVM, 2024; Association pour l'investissement responsable du Canada, 2025a; Principes pour l'investissement responsable, s.d. a; Aldowaish et al., 2022; Au et al., 2023; Zairis et al., 2024). Or, le concept d'ESG tel qu'utilisé dans le monde des affaires et de la finance, ne correspond pas à une approche unique, mais regroupe plutôt une série de stratégies, de facteurs et d'objectifs d'investissement.

- Les objectifs : D'une part, la prise en compte des facteurs ESG peut viser la maximisation du rendement et la minimisation des risques financiers. Cette perspective s'appuie sur l'hypothèse que l'information sur les facteurs ESG est utile afin de prendre de meilleures décisions financières. D'autre part, la prise en compte des facteurs ESG peut viser la maximisation des impacts environnementaux et sociaux positifs, et la réduction des impacts négatifs. Par exemple, un investisseur peut désirer prioriser le financement d'investissements qui permettent de maximiser la création d'emplois ou de logements dans une communauté. Dans certains cas, les objectifs financiers peuvent être conciliés avec les objectifs d'impact, et ceux-ci peuvent même se renforcer mutuellement. Dans d'autres cas, il peut exister une tension entre ces objectifs, exigeant de prioriser certains d'entre eux au détriment d'autres.
- Les stratégies : Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre par les investisseurs et les entreprises afin d'atteindre des objectifs financiers et d'impact. Ces stratégies incluent le filtrage (exclusion ou inclusion d'investissements qui rencontrent certains critères – par exemple, les investissements dans les produits du tabac, l'alcool et le jeu); l'intégration (prise en contexte d'indicateurs de performance ESG dans les décisions); l'investissement thématique (sélection d'investissements qui se rapportent à un thème donné, comme les énergies renouvelables) et la gérance (influence du bilan ESG d'un actif grâce aux votes par procuration ou l'engagement actionnarial) (ACVM, 2024).
- Les facteurs : Les facteurs ESG peuvent être mesurés à l'aide d'indicateurs et être utilisés afin de prendre des décisions financières (par exemple, afin d'évaluer la valeur d'un actif, ou de décider d'aller de l'avant avec une transaction financière), élaborer des stratégies d'investissement ou encore concevoir des produits financiers (comme un fonds d'investissement). Il existe un degré important de subjectivité dans la sélection des facteurs, des indicateurs utilisés pour les mesurer, et de leur pondération et utilisation (Lublóy; 2025; Oppong-Taqiah et Webster, 2023). Les autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») identifient la liste suivante, non exhaustive, de facteurs ESG (ACVM, 2024).

Tableau 1. Exemples de facteurs ESG

Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
Pollution de l'air et de l'eau	Relations avec les collectivités	Structure du comité d'audit
Biodiversité	Protection des données et de la vie privée	Diversité au sein du conseil d'administration
Changement climatique et émissions de carbone	Diversité	Corruption
Déforestation	Mobilisation du personnel	Rémunération de la haute direction
Efficacité énergétique	Droits humains	Lobbyisme
Gestion des déchets	Inclusion des peuples autochtones et réconciliation	Contributions politiques
Rareté de l'eau	Normes du travail	Programmes de dénonciation

Illustration 1. La conception dominante de l'ESG



Les travaux de recherche universitaire qui font explicitement référence au concept d'ESG proviennent majoritairement des sciences de l'administration et les sciences économiques, notamment la finance, la comptabilité et la gestion, et adoptent généralement une conception de l'ESG qui se rapproche de la conception dominante (Chytis et al., 2024; Khan, 2022).

Les sujets de recherche les plus fréquemment abordés dans cette littérature incluent :

- Lien entre indicateurs ESG et performance financière : De nombreuses études examinent comment le bilan ESG influence le rendement financier, le coût du capital des entreprises ou la valeur financière des actifs (Ardia et al., 2022; Chytis et al., 2024; Friede et al., 2015; Huang, 2021; Khan, 2022; Schiehl et Kolahgar, 2020). Certaines études se concentrent sur des indicateurs généraux du bilan ESG, alors que d'autres examinent l'effet d'indicateurs ou de pratiques spécifiques, comme les mesures d'équité et inclusion (Edmans et al., 2023) ou la présence de femmes sur les conseils d'administration (Adams et Ferreira, 2009) (voir également, par exemple, Arayssi et al., 2016; Cucari et al., 2018; De Masi et al., 2021; Gompers et al., 2003).
- Qualité et pertinence des indicateurs et notations ESG : Des travaux récents s'interrogent sur la cohérence, la fiabilité et la finalité des indicateurs, indices et notations ESG proposées par différents fournisseurs (Berg et al., 2022; Chatterji et al., 2016; Fichtner et al., 2023; Grandjean, 2023; Johnson, 2023; Madison et Schiehl, 2021; OCDE, 2020a, 2020b; Organisation internationale des commissions de valeurs, 2021; Paradis et Schiehl, 2021).
- Facteurs déterminants du bilan ESG : Plusieurs études cherchent à identifier les caractéristiques internes ou contextuelles qui favorisent un meilleur bilan ESG (Del Bosco et Misani, 2016; de Souza et al., 2023; Galletta et al., 2022; Garcia et al., 2017; Giannarakis et al., 2014; Khan, 2022; Khaw et al., 2024; Manita et al., 2019).
- Qualité des pratiques de divulgation : Certaines études portent sur la qualité, la vérifiabilité et la précision des informations divulguées volontairement par les entreprises sur leur bilan ESG, notamment dans leurs rapports ESG (Boiral et Henri, 2015; Le Maux et al., 2024; Maubane et al., 2014; Ordriozola et Baraibar-Diez, 2017; Tamimi et Sebastianelli, 2017).
- Écarts entre bilan réel et déclaré: De nombreuses études examinent la tendance des organisations à communiquer des informations qui ne représentent pas de manière exacte leur bilan ESG (D'Arcy et al., 2020; Luo, 2017; Luo et al., 2018; Marquis et al., 2016; Terlaak et al., 2018; Testa et al., 2018). Différentes expressions ont été développées dans la littérature afin de référer à ces écarts, telles que « découplage », « divulgation sélective » et « écoblanchiment ». Les études sur ce thème portent principalement sur les causes de ces écarts, leur quantification empirique, ainsi que leurs conséquences sur la performance financière et les perceptions des parties prenantes (Bolton et Kacperczyk, 2025; Li et al., 2022; Montgomery et al., 2024; Nemes et al., 2022).
- Efficacité des politiques publiques liées à l'ESG : Plusieurs études évaluent l'impact de politiques publiques portant sur l'ESG, telles que les quotas de représentation sur les conseils d'administration (Ahern et Dittmar, 2012), ou les obligations de divulgation d'information ESG (Aluchna et al., 2022; Brouhle et al., 2009; Cuomo et al., 2022; Donau et Müller, 2025; Fiechter et al., 2022; Gehricke et al., 2025; Huang et Chen, 2015; Ioannou et Serafeim, 2019; Krueger, 2024; Mateo-Marquez et al., 2022).

Malgré l'importance de cette littérature, il est important de souligner que de nombreux travaux issus d'autres disciplines ne réfèrent pas directement à l'acronyme ESG (voir les exemples de la section 5), même s'ils abordent de façon approfondie des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance fondamentaux. Tel que discuté à la section 5, l'Institut Penner propose une définition élargie de la recherche sur les enjeux ESG. Cette définition inclut la conception dominante de l'ESG couverte par les sujets de recherche identifiés ci-dessus, mais cherche également à encourager une approche interdisciplinaire et critique, capable d'examiner les enjeux ESG dans toute leur complexité.

3 . Historique du concept d'ESG

3.1. Origine de l'acronyme ESG

L'acronyme ESG est apparu pour la première fois en 2004 dans le rapport « Who Cares Wins », publié par un regroupement d'une vingtaine d'institutions financières regroupées sous l'égide du Pacte Mondial des Nations Unies (Pacte Mondial, 2004). Ce rapport suggérait que les entreprises qui atteignent une « performance » élevée relativement aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent augmenter leur valeur financière en gérant mieux les risques, anticipant les changements réglementaires et accédant à de nouveaux marchés, tout en contribuant au développement durable de la société (Pacte Mondial, 2004, p.i). Parmi les recommandations de ce rapport, on retrouvait l'intégration des facteurs ESG dans les analyses financières et une divulgation accrue d'information sur les enjeux ESG, des sujets qui continuent d'être au cœur des débats, plus de 20 ans plus tard.

Ce rapport suivait le lancement, en juillet 2000, du Pacte Mondial, une initiative volontaire regroupant 44 grandes entreprises (incluant Nike, BP et Shell), deux organisations représentant les travailleurs, six associations d'industrie et 12 groupes de la société civile (Rasche, 2018). L'objectif du Pacte était de réunir des organisations de tous les horizons afin de soutenir dix principes en matière de protection des droits humains, de l'environnement, des droits des travailleurs et de la lutte à la corruption (Pacte Mondial, 2004, p. viii). Cette initiative s'est inscrite dans la foulée de plusieurs initiatives volontaires du début du millénaire visant à faire prendre position les entreprises et investisseurs sur les questions ESG, telles que les Principes de l'Équateur de 2003, un cadre de référence pour l'intégration par les banques des risques environnementaux et sociaux dans le cadre du financement de projets (Principes de l'Équateur, 2025); ou encore les Principes pour l'investissement responsable de 2006, une série de six principes pour les investisseurs institutionnels portant sur l'intégration des enjeux ESG dans les décisions d'investissement (Principes pour l'investissement responsable, s.d. b).

Quelle lettres choisir?

Plusieurs propositions ont été effectuées au fil du temps afin de modifier ou remplacer l'acronyme ESG. Par exemple, en 2022, le magazine The Economist proposait de seulement conserver le « E » d'ESG, et de se concentrer exclusivement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») (The Economist, 2022). Certains recommandent l'ajout d'un « I » à l'acronyme (pour « Indigenous » en anglais) afin de représenter la prise en compte des intérêts des communautés autochtones (Abramova et al., 2022).

Dans une entrevue parue dans le journal Le Devoir, Michel Leblanc, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, propose une vision élargie du concept ESG en ajoutant la question du rôle des acteurs du monde des affaires pour soutenir la culture dans la communauté. Cette approche, que ce dernier a baptisée « ESCG », permettrait d'encourager les entreprises à intégrer un vecteur culturel à leurs pratiques, soulignant le rôle essentiel des arts vivants pour renforcer le dialogue et l'identité collective (Léouzon, 2024).

D'autres proposent plutôt de remplacer « ESG » par « durabilité » ou « développement durable », jugeant que le concept d'ESG est devenu trop controversé et polarisant (Edmans et Gosling, 2024).

On peut également se questionner sur l'équivalence conceptuelle des facteurs « E » et « S », qui ont un lien direct avec l'impact d'une organisation sur son environnement externe, et des facteurs « G », qui portent davantage sur des aspects internes de l'organisation (Corrigan, 2024). En 2004, le rapport « Who Cares Win » justifiait cette mise à égalité par le fait que les pratiques de gouvernance sont ce qui permet à l'organisation d'agir sur les enjeux « E » et « S » (Pacte Mondial, 2004). Quoi qu'il en soit, au-delà des choix d'acronyme, les enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance, eux, continuent d'être au cœur des débats publics.

3.2. Les premiers mouvements de l'ère industrielle

Bien que le rapport « Who Cares Win » soit le premier à avoir explicitement fait référence à l'acronyme ESG, l'idée que les organisations et investisseurs peuvent (et, selon certains, doivent) intégrer des considérations extra financières dans la conduite de leurs activités et leur prise de décision est beaucoup plus ancienne.

En effet, dans les sociétés occidentales, on peut retracer les premières formes d'engagement social et environnemental lié aux entreprises dans les premières pratiques philanthropiques, notamment le don, la charité (qu'elle soit dans un contexte séculier ou non) et la mise sur pied des premières fondations, depuis l'antiquité jusqu'à la Renaissance (Charbonneau, 2012).

Bien que ces pratiques ne s'inscrivent pas explicitement dans une perspective de responsabilité sociale des entreprises (« RSE »), elles impliquent l'accomplissement d'objectifs sociaux financés par des revenus générés par l'entremise d'activités économiques¹.

L'émergence de fortunes industrielles au cours du 19^e siècle donne une nouvelle ampleur à ces pratiques. Cette époque est marquée par une grande concentration des activités économiques au sein de quelques empires industriels, tels que le conglomérat pétrolier de John D. Rockefeller, les aciéries d'Andrew Carnegie et le réseau de chemins de fer de Cornelius Vanderbilt (Pasquero, 2005). Ces grands philanthropes de l'ère industrielle contribuent à la fondation d'hôpitaux, d'universités et autres œuvres sociales, dont certaines existent encore aujourd'hui (Zunz, 2011). Dans son essai *The Gospel of Wealth* publié en 1889, Andrew Carnegie justifie ces pratiques par un devoir des personnes fortunées d'administrer « pour la communauté » la richesse qu'ils accumulent, mais « bien mieux qu'elle ne l'aurait fait, ou pu le faire, pour elle-même. » [traduction libre] (Carnegie, 1889).

À cette époque, cependant, l'intégration des considérations caritatives n'est pas intégrée à la conduite des affaires; elle intervient plutôt en aval de l'activité économique. De plus, la responsabilité est celle du propriétaire, et non pas de l'organisation elle-même.

En parallèle de cette émergence d'un capitalisme concentré couplé d'une philanthropie des riches industriels, des mouvements d'organisation du travail alternatifs émergent, tels que les premières coopératives et mutuelles, inspirées par le mouvement du socialisme utopiste, dont Robert Owen et Charles Fourier (Freitag, 2005; Siméon, 2014). Par exemple, en 1844, un groupe de tisserands forme en Angleterre la Société équitable des pionniers de Rochdale, une structure corporative innovante où chaque client devient membre de l'entreprise et peut influencer ses décisions, établissant les bases de la coopérative moderne (Holyoake, 2017). Au Québec, le 19^e siècle est marqué par l'émergence de sociétés agricoles, qui permettant à leurs membres d'importer des animaux et d'acheter du grain; de sociétés de secours mutuel, qui permettent à leurs membres d'obtenir du soutien en cas de problèmes de santé; et des premières coopératives de consommation et de production (Deschênes, 2008).

Ces mouvements ont en commun une participation directe des membres à la gouvernance des organisations et une prise en considération de leurs intérêts. Ces premiers modèles coopératifs, fondés sur la participation et la finalité sociale, préfigurent certains débats actuels sur les entreprises à mission, l'investissement à impact et l'économie sociale et solidaire.

[1] Cette présentation se limite, par souci de concision, aux formes plus « modernes » d'engagement social et environnemental dans les sociétés occidentales. On pourrait toutefois remonter plus loin dans le temps (mécénat, dons caritatifs d'aristocrates et de bourgeois) et élargir l'analyse à d'autres contextes culturels, notamment les contextes autochtones, où existent également de riches traditions de don et des formes alternatives d'organisation économique.

3.3. L'émergence de la RSE moderne

Au sein des sociétés occidentales, le 20^e siècle est marqué par d'importants débats sur le rôle social des entreprises privées (Carroll, 2018). En 1953, Robert Bowen publie un ouvrage majeur sur la responsabilité sociale de l'« homme d'affaires », dans lequel il indique qu'en raison de l'importance de leur rôle et de leur pouvoir décisionnel, les gestionnaires ont un devoir de considérer les « conséquences sociales lorsqu'ils prennent des décisions privées » [traduction libre] (Owen, 1953, p.4). Cet ouvrage marque l'élargissement de la responsabilité du propriétaire au gestionnaire de l'entreprise (Pasquero, 2005), reflétant l'évolution de la structure de décision des entreprises vers un monde où des gestionnaires professionnels prennent des décisions à l'égard d'entreprises dont ils ne détiennent pas le capital et qui ont parfois une structure actionnariale diffuse, entraînant une dislocation entre propriété et prise de décision (Berle et Means, 1932).

Embrassant cette approche, en 1973, le Forum économique mondial publie le Manifeste de Davos, un « code d'éthique pour les leaders d'entreprise » qui édicte que la responsabilité des gestionnaires inclut le service des intérêts sociétaux, ceux-ci agissant à titre de fiduciaires pour les générations futures (Shwab, 1973).

En 1970, dans une célèbre lettre ouverte publiée dans le New York Times, Milton Friedman reconnaît l'approche centrée sur les individus, soit les propriétaires ou les gestionnaires, mais argumente que les gestionnaires sont les employés des propriétaires de l'entreprise (Friedman, 1970). À ce titre, selon Friedman, ils devraient agir conformément aux désirs de ceux-ci, et lorsque ces désirs sont la maximisation des profits, le gestionnaire ne devrait pas y déroger afin de prioriser d'autres objectifs. Friedman reconnaît toutefois la possibilité pour des actionnaires d'utiliser – à titre individuel – leurs investissements afin d'atteindre des objectifs sociaux ou environnementaux, même si cela n'est pas profitable.

Au cours des décennies qui suivent, le point focal se concentre sur l'organisation elle-même à titre d'objet de responsabilité, notamment dans la foulée des travaux de Peter A. French (1979; 1984) sur la responsabilité morale des entreprises (Quaid, 1998). C'est également au cours de cette période que se développe la théorie des parties prenantes, initialement formulée par Edward Freeman (1984), selon laquelle les entreprises ont une responsabilité sociale à l'égard de leurs différentes parties prenantes, qu'elles soient internes (employés, gestionnaires, actionnaires) ou externes (société civile, communautés, clients, gouvernement, fournisseurs).

Illustration 2. Différentes théories sur la responsabilité sociale



La possibilité pour les administrateurs de sociétés de prendre en considération les intérêts des parties prenantes dans leurs décisions a été reconnue en droit canadien en 2008 par la Cour suprême dans l'arrêt *BCE Inc. c. Détenteurs de débetures de 1976*². Dans cette décision, la Cour indique que les administrateurs doivent « agir au mieux des intérêts de la société en tant qu'entreprise socialement responsable », ce qui peut les obliger dans certains cas à « considérer les effets de leurs décisions sur les parties intéressées. » Cette interprétation a été codifiée dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions³.

Certains auteurs soulignent que l'intégration des intérêts des parties prenantes n'est pas nécessairement incompatible avec la maximisation des profits d'une entreprise privée (Dhaouadi, 2008). Au contraire, selon ces auteurs, cette prise en compte peut s'avérer bénéfique pour la performance financière. Par exemple, répondre aux besoins des communautés locales peut faciliter le recrutement et réduire l'opposition à de nouveaux projets. Dans cette optique, l'intégration des enjeux sociétaux sert des objectifs stratégiques : c'est la vision instrumentale de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Comme l'explique Inès Dhaouadi (2008), de ce point de vue, « la RSE est considérée simplement comme un moyen stratégique pour atteindre les objectifs économiques de l'entreprise et pour faire plus de profit ».

Au tournant de la décennie 2020, cette perspective gagne en importance au sein de certaines grandes entreprises nord-américaines. Par exemple, en 2019, aux États-Unis, la Business Roundtable des États-Unis publie un énoncé – signé par les dirigeants de 181 grandes entreprises – rejetant explicitement la théorie de la primauté des actionnaires en faveur de la prise en compte des parties prenantes (Business Roundtable, 2019). Au lancement de l'énoncé, le PDG de la banque d'investissement JP Morgan Chase & Co Jamie Dimon déclare : « Les grands employeurs investissent dans leurs travailleurs et communautés, car ils savent que c'est la seule façon d'avoir du succès à long terme. » (Business Roundtable, 2019).

[2] 2008 CSC 69.

[3] L'article 122 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions indique que les administrateurs et dirigeants de société doivent agir « avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de la société » et qu'à ce titre, ils « peuvent tenir compte » de l'intérêt des actionnaires, employés, retraités et pensionnés, créanciers, consommateurs, gouvernement; de l'environnement; et des « intérêts à long terme de la société ».

Dans le même ordre d'idées, en 2022, Larry Fink, le dirigeant du gestionnaire d'actifs BlackRock, publie une lettre intitulée « Le pouvoir du capitalisme » [traduction libre] dans laquelle il indique qu'une « entreprise doit créer de la valeur et être valorisée par l'ensemble de ses parties prenantes afin de générer de la valeur à long terme pour ses actionnaires » et qu'une « recherche juste du profit demeure ce qui anime les marchés; et la profitabilité à long terme est la mesure par laquelle les marchés vont ultimement déterminer le succès d'une entreprise. » [traduction libre] (Fink, 2022).

Cette approche instrumentale sera toutefois remise en cause quelques années plus tard dans le cadre du ressac anti-ESG, prenant la forme d'une multiplication des critiques du concept d'ESG dans la sphère publique et d'une réduction des ambitions réglementaires et corporatives en ce qui a trait à l'atteinte d'objectifs ESG. Ce ressac est présenté plus en détail à la section 3.7.

Responsabilité sociale ou sociétale?

Les expressions « responsabilité sociale » et « responsabilité sociétale » sont souvent utilisées de manière interchangeable lorsqu'il est question de RSE. L'Office québécois de la langue française considère les deux expressions acceptables, mais recommande l'utilisation du mot « sociétal », étant donné qu'il est susceptible de couvrir un éventail de thèmes plus large incluant, mais ne se limitant pas aux enjeux sociaux (Office québécois de la langue française, 2011). En France, l'expression « responsabilité sociale » est recommandée par la Commission d'enrichissement de la langue française (Office québécois de la langue française, 2011).

3.4. L'investissement socialement responsable

Contrairement à la RSE, qui se concentre sur le rôle social des gestionnaires ou des entreprises, l'investissement socialement responsable (« ISR ») se concentre sur les enjeux sociaux et associés aux activités d'investissement. Les premières formes d'ISR ont des origines morales et religieuses (Arjaliès, 2014). Par exemple, au 19^e siècle, les Quakers, une société chrétienne protestante, interdisent à leurs membres de participer au trafic d'esclaves, considéré comme immoral (Autorité des marchés financiers de France, 2015). De même, le mouvement méthodiste, mené par John Wesley, suggère à ses membres d'éviter d'utiliser son argent afin de favoriser des activités socialement néfastes ou moralement incorrectes, telles que la production d'armes, d'alcool ou de tabac (Arjaliès, 2014). Dès les années 1920, des premiers fonds d'investissement « éthiques » qui excluent des entreprises de ces secteurs sont mis sur pied, à la demande de congrégations religieuses (Arjaliès, 2014; Mottis et Philipponat, 2020). Les motivations sous-jacentes à ces restrictions ne sont pas la maximisation et des profits et la minimisation des risques, mais plutôt l'accomplissement d'objectifs de nature morale (Arjaliès, 2011).

Ces pratiques évolueront au fil du temps et au fur et à mesure que de nouvelles luttes sociales gagnent en importance, notamment les mouvements de boycottage visant à prendre position contre la Guerre du Vietnam (décennie 1970) et l'Apartheid en Afrique du Sud (des années 1970 jusqu'au début des années 1990) (Arjaliès, 2014; Mottis et Philipponat, 2020). De manière similaire, les années 1980 seront marquées par le développement de nouveaux fonds ISR en Amérique et en Europe intégrant le concept de développement durable et la prise en compte de l'environnement (Arjaliès, 2014).

De nos jours, il existe une certaine confusion entre ce qui distingue l'ISR, l'investissement ESG et la finance durable. Pour certains, l'investissement ESG consiste simplement en l'intégration de facteurs extra financiers afin de prendre des décisions de nature financière; alors que l'ISR viserait l'atteinte d'objectifs environnementaux et sociaux au-delà de la performance financière. Les Principes de l'investissement responsable des Nations Unies optent pour une définition large, décrivant l'investissement responsable comme « la considération d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de décisions d'investissement et l'influence de compagnies ou d'actifs (...) » [traduction libre] (Principes pour l'investissement responsable, s.d. a)⁴. Cette définition inclut l'intégration de facteurs ESG à des fins purement financières ainsi qu'à des fins de maximisation des impacts positifs et minimisation des impacts négatifs.

Selon l'Association pour l'investissement responsable du Canada, à la fin de l'année 2024, les fonds d'investissement responsable représentaient un actif total de 57 milliards \$ au Canada (Association pour l'investissement responsable du Canada, 2025b).

3.5. Évolution historique des enjeux

Après avoir retracé l'évolution des concepts de RSE et d'ISR au cours des deux derniers siècles, il est utile de replacer cette évolution dans le contexte plus large des transformations des enjeux environnementaux et sociaux modernes et contemporains, qui ont eux aussi fait l'objet de débats publics majeurs.

Ainsi, au niveau environnemental, les années 1950 et 1960 voient émerger des préoccupations autour de l'usage de pesticides, de la pollution industrielle et des déversements pétroliers (Brune, 2012; Chaloux et Dostie-Goulet, 2016). Dans les années 1970, la publication du Rapport Meadows alerte sur les limites de la croissance et la rareté des ressources naturelles (Meadows et al., 1972). Les années 1980 sont marquées par la lutte contre les pluies acides, la protection de la couche d'ozone (signature du Protocole de Montréal en 1987), plusieurs catastrophes industrielles (Bhopal, 1984; Tchernobyl, 1986) et des marées noires d'ampleur (Exxon Valdez, 1989) (Grondi et Charbonneau, 1994). En 1987, le Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) popularise le concept de développement durable.

[4] L'Association pour l'investissement responsable du Canada adopte une définition très similaire sur son site web. Voir : L'Association pour l'investissement responsable du Canada (2025).

Dans les années 1990, le consensus scientifique sur le changement climatique se consolide avec la publication des premiers rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (1990; 1995). Le Sommet de la Terre de Rio de 1992 mène à la signature de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Grondin et Charbonneau, 1994).

Le Protocole de Kyoto, qui prévoit un engagement des pays développés à atteindre certaines cibles de réduction des émissions GES, entre en vigueur en 2005 (de Lassus St-Geniès, 2020). Les enjeux climatiques s'installent dans le débat public, notamment avec le documentaire *Une vérité qui dérange* d'Al Gore (Guggenheim, 2006). L'Accord de Paris sur le climat, qui prévoit l'adoption de cibles de réduction des émissions de GES par les États afin de limiter le réchauffement climatique sous un certain seuil, est adopté en 2015 (de Lassus St-Geniès, 2020). La décennie 2010 est aussi marquée par l'émergence de mobilisations citoyennes d'ampleur, incluant la désobéissance civile (Extinction Rebellion) et des mouvements étudiants (Fridays for Future) (Dufour et Rayneau, 2024; Richardson, 2020).

Dans les années 2020, la pandémie de COVID-19 ralentit la mobilisation citoyenne (Dufour et Rayneau, 2024), mais stimule des appels à une relance « verte » (Bergeron, 2020). En 2022, les États-Unis adoptent l'*Inflation Reduction Act*, une série de mesures fiscales, pour accélérer la transition énergétique du pays, et l'Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité est conclu (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2023).

Au niveau social, après la Seconde Guerre mondiale, on observe des avancées dans les droits d'association et de négociation collective, des revendications pour de meilleures conditions de travail, des protections sociales accrues, la réduction du temps de travail et la hausse des salaires (Guest, 2024; Strong-Boag, 2016). La participation des femmes au marché du travail augmente (Statistique Canada, 2015), tandis que la décolonisation progresse à l'échelle internationale (Droz, 2009). Les années 1960 et 1970 voient les mouvements pour les droits civiques (Rolland-Diamond, 1972), l'essor de l'État-providence (Moscovitch, 2015) et, au Québec, l'affirmation du nationalisme (Beaudry, 2015). Dans les années 1980 et 1990, la déréglementation et la mondialisation prennent de l'ampleur (Savard, 2023). La période est également marquée par la crise du VIH/sida (Gilmore, 2015).

Dans les années 2000, le mouvement altermondialiste émerge (Agrikoliansky et al., 2005) et les droits LGBTQ+ progressent, avec notamment l'ouverture du mariage aux conjoints de même sexe (Eichler, 2024). En 2000, 193 États membres de l'ONU adoptent la Déclaration du millénaire, qui vise la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre les épidémies, l'accès universel à l'éducation, l'égalité des sexes et la promotion du développement durable (Nations Unies, 2000).

Les années 2010 sont marquées par les mouvements #MoiAussi (Rech, 2020), Black Lives Matter (Oyeniran, 2020) et, au Canada, Idle No More (de Bruin, 2019). En 2015, les Objectifs de développement durable remplacent la Déclaration du millénaire, fixant 17 objectifs et 169 cibles à atteindre d'ici 2030, allant de la réduction de la pauvreté à l'action climatique (Nations Unies, 2015). La même année, le Gouvernement du Canada publie le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation (Gouvernement du Canada, 2015; Moran, 2020).

3.6. L'institutionnalisation et la popularisation de l'ESG

Dans le sillage des premières initiatives des années 2000, le premier quart du 21^e siècle est marqué par l'institutionnalisation et le gain en popularité de l'ESG dans le milieu corporatif et financier. Ces développements se résument en trois principales tendances.

Premièrement, les initiatives d'engagement volontaire des entreprises se multiplient. Ces initiatives fixent des cibles visant l'amélioration du bilan des organisations qui en sont membres.

Plusieurs de ces initiatives portent sur un ou des objectifs thématiques. Par exemple, un nombre particulièrement élevé d'initiatives visent l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de GES. C'est notamment le cas de la Science Based Targets initiative (fondée en 2015), sur la fixation de cibles de carboneutralité; de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero, sur la fixation de cibles de carboneutralité dans le secteur financier (2021); et du ClimateAction100+ (2017) (et son équivalent canadien, Engagement climatique Canada), sur l'engagement d'investisseurs institutionnels auprès d'entreprises sur les questions climatiques (Beaulieu et Bishai, 2021).

Une autre thématique est celle de l'équité, la diversité et l'inclusion (« EDI »). Par exemple, en 2017, est lancée aux États-Unis l'initiative CEO for Diversity & Inclusion, dont les membres, des dirigeants d'entreprise, s'engagent à prendre des mesures afin de favoriser des environnements de travail équitables et inclusifs (SHRM, 2025). En 2021, au Royaume-Uni, est lancée la charte Race at Work, qui prévoit cinq engagements de la part des organisations signataires à l'égard de l'EDI dans les milieux de travail (Business in the Community, 2025). D'autres initiatives portent sur la diversité de genre sur les conseils d'administration (30% Club, 2025); les droits des femmes (Principes d'autonomisation des femmes, 2020); ou encore la gestion des relations avec les communautés autochtones (Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, 2025). À l'échelle canadienne, une initiative notable est la « Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion » de 2020, dans laquelle plus de 60 investisseurs institutionnels canadiens se sont engagés à prendre des « mesures volontaires pour promouvoir la diversité et l'inclusion dans nos portefeuilles et au sein de [leurs] organisations » (Association canadienne pour l'investissement responsable, 2020).

En matière de gouvernance, plusieurs initiatives illustrent les efforts pour encadrer les pratiques des entreprises. Parmi elles, les Global Governance Principles publiés dès 2001 par l'International Corporate Governance Network et régulièrement actualisés, qui définissent des principes clés relatifs aux rôles et responsabilités du conseil d'administration, à sa composition, aux politiques de rémunération ainsi qu'aux pratiques d'audit et de gestion des risques (International Corporate Governance Network, 2021). Un autre exemple important est la création en 2003 de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, née du mouvement « Publiez ce que vous payez », qui vise à accroître la transparence sur les paiements effectués aux gouvernements par les entreprises du secteur extractif (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, s.d.). En 2013, l'Initiative a publié son premier standard de divulgation d'information pour ce secteur, et depuis 2018, les entreprises soutenant l'Initiative sont soumises à des exigences strictes de transparence et doivent démontrer leurs progrès (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, s.d.). D'autres initiatives ciblent la lutte contre la corruption, comme la Partnering Against Corruption Initiative, qui rassemble des acteurs privés engagés dans la prévention et la répression de la corruption (World Economic Forum, 2025).

Deuxièmement, il y a une multiplication des cadres de référence et de normes sur la divulgation du bilan ESG. Ces initiatives visent principalement à améliorer la transparence et à permettre aux parties prenantes de plus facilement évaluer le bilan des organisations. Par exemple, on retrouve :

- le Carbon Disclosure Project, sur la divulgation de l'empreinte carbone des organisations;
- la Global Reporting Initiative, sur la divulgation d'information sur une vaste gamme de questions sur la durabilité;
- le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (communément connu sous l'acronyme anglais « TCFD »), sur la divulgation des risques et opportunités liés aux changements climatiques, ainsi que son équivalent en matière de biodiversité, le Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées à la nature (ou « TNFD »);
- les normes comptables sur la durabilité de l'International Sustainability Standards Board (et la version canadienne de celles-ci, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité) et du Groupe consultatif européen sur l'information financière (« EFRAG », responsable des normes de divulgation sur la durabilité européenne)
- les normes de comptabilité carbone du Partnership for Carbon Accounting Financials (« PCAF ») et du GHG Protocol
- les mesures d'évaluation des politiques et pratiques LGBTIQ+ des organisations du Workplace Price Global Benchmark;
- les mesures d'évaluation des politiques et programmes relatifs à l'inclusion des personnes ayant un handicap du Disability Index.

Troisièmement, cet essor s'accompagne d'une multiplication des produits et services liés à l'ESG. C'est le cas, par exemple, du développement de produits financiers « ESG », « durables » ou « responsables », comme les fonds d'investissement qui adoptent une stratégie ou des objectifs liés à la performance ESG, l'établissement de prêts ou obligations vertes ou sociales (dont l'utilisation des recettes doit être allouée à des fins qui satisfont certains critères minimaux) ou les obligations ou prêts liés à la durabilité (où les taux d'intérêt sont basés sur l'atteinte d'objectifs ESG) (Beaulieu, 2024). Cela inclut également une panoplie de services professionnels, comme le conseil financier (pour les particuliers ou pour les investisseurs institutionnels) en matière de stratégie d'investissement ESG; l'aide à la divulgation ou à l'évaluation d'information ESG ou au vote par procuration; et la fourniture de données, comme des données brutes, des indices et des notations ESG (Beaulieu, 2024). Cet essor amène, en 2022, certains auteurs à déclarer que l'ESG n'est dorénavant plus un phénomène marginal dans le secteur financier (Edmans, 2022).

3.7. La réglementation et les politiques publiques en matière d'ESG

L'essor rapide des initiatives volontaires, produites et services ESG s'accompagne d'un resserrement réglementaire et de politiques publiques visant, d'une part, à assurer la qualité et la comparabilité de l'information divulguée; et d'autre part, à améliorer le bilan ESG des organisations. Le tableau ci-dessous résume les principales catégories de mesures réglementaires et de politiques publiques en matière d'ESG.

Ces interventions étatiques font ressortir les interactions complexes entre les approches volontaires, qui ont dominé les deux premières décennies du mouvement ESG, et obligatoires.

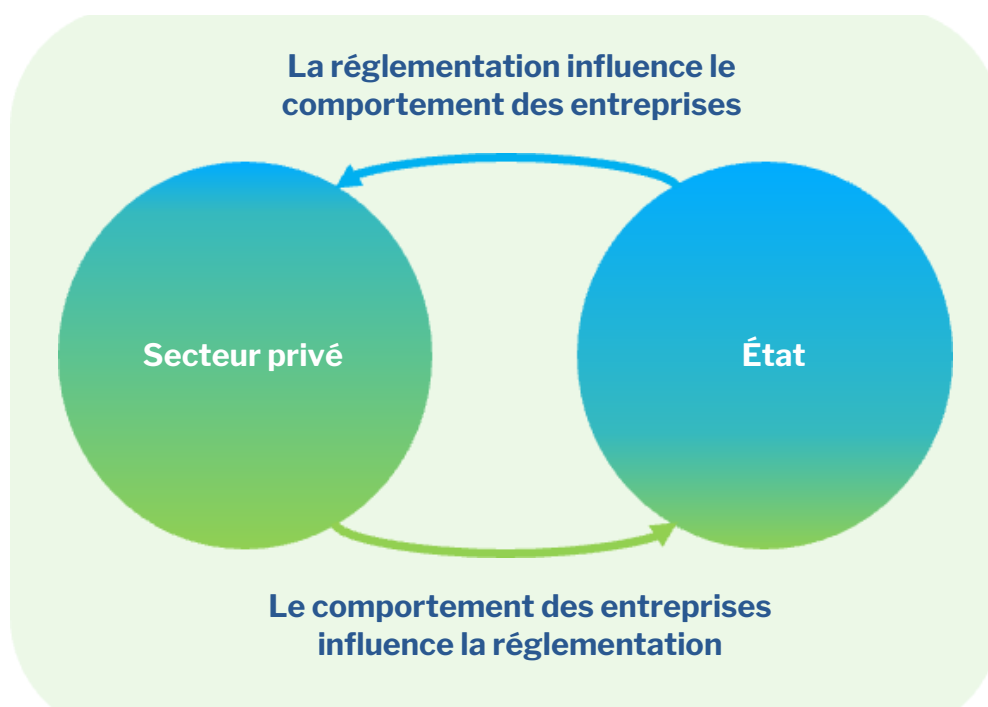
En se fixant des objectifs volontaires, l'entreprise assume-t-elle une fonction qui ne lui revient pas, ou vient-elle combler un vide laissé par la diminution de l'intervention étatique, notamment depuis les années 1980 avec les vagues de privatisation, la réduction de la taille de l'État, la mondialisation et la concurrence réglementaire et fiscale qu'elle engendre (Dhaouadi, 2008; Marchildon, 2016)? Par ailleurs, en l'absence de sanctions en cas de manquement, est-ce que ces initiatives volontaires ont un impact réel, ou sont-elles un simple étalage de vertu (Kim et Yoon, 2022)? Ces questions demeurent d'actualité aujourd'hui.

Tableau 2. Exemples de politiques publiques canadiennes et québécoises liées à l'ESG

Catégorie	Exemples
Mesures volontaires : Mesures visant à encourager l'adoption volontaire de certaines pratiques par les entreprises, comme des « défis » assortis d'objectifs de performance ou des programmes de certification. La participation repose sur l'engagement volontaire, et les sanctions en cas de manquement sont surtout d'ordre réputationnel.	• 2020: le gouvernement du Canada lance le Défi 50-30, qui vise à encourager les entreprises à atteindre « la parité entre les genres (50 %) et une représentation accrue des membres des groupes en quête d'équité (30 %) dans les postes de direction » (Gouvernement du Canada, 2025a). • 2022: le gouvernement du Canada a lancé le Défi carboneutre, qui vise à encourager les entreprises privées à se doter volontairement d'un plan de transition afin d'atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050 (Gouvernement du Canada, 2022). • 2019: le gouvernement du Canada a créé l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises, dont le mandat inclut de conseiller les entreprises canadiennes sur la conduite responsable, d'examiner les plaintes liées à des atteintes aux droits de la personne, de proposer des médiations, et de recommander au ministre des Affaires étrangères des mesures allant du retrait de l'appui diplomatique au refus de soutien financier par Exportation et développement Canada (Gouvernement du Canada, 2023).
Mesures informationnelles : ces mesures encadrent la communication d'informations ESG par les organisations. Elles incluent les règles qui : (i) exigent la divulgation d'information; (ii) interdisent les représentations fausses ou trompeuses; (iii) établissent des normes et catégories imposant un langage commun, comme les taxonomies et labels; et (iv) permettent d'assurer la qualité de l'information, telles que les exigences de vérification et de certification des données divulguées.	• 2023: le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada a publié la ligne directrice B-15, qui définit ses attentes en matière de divulgation et de gestion des risques climatiques par les institutions financières fédérales (Bureau du surintendant des institutions financières, 2025) • Depuis 2020, les sociétés incorporées sous loi fédérale faisant appel public à l'épargne sont tenues de divulguer à leurs actionnaires et à Corporations Canada des données sur la diversité de leur conseil d'administration et de leur haute direction (Gouvernement du Canada, 2021a). • 2024: le Parlement fédéral a modifié la <i>Loi sur la concurrence</i> afin d'interdire explicitement les allégations environnementales non fondées (Bureau de la concurrence, 2025) • 2014: le Parlement fédéral a adopté la <i>Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif</i>, qui oblige certaines entreprises pétrolières, gazières et minières à déclarer publiquement tout paiement supérieur à 100 000 \$ effectué à un gouvernement ou organisme public, y compris à l'étranger. • 2023: le Canada a adopté la <i>Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement</i>, qui impose aux entreprises assujetties de produire un rapport annuel détaillant les mesures prises pour prévenir ou atténuer ces pratiques.
Mesures incitatives : ces mesures créent un incitatif financier visant à encourager (subventions) les organisations à adopter ou à éviter certains comportements (taxes, permis, quotas).	• 2024: le Gouvernement du Canada a lancé un programme de garantie de prêts pour les Autochtones visant à faciliter l'accès aux capitaux nécessaires pour le développement économique (Gouvernement du Canada, 2024). • Le programme de Contrats d'intégration au travail pour l'embauche d'une personne handicapée du gouvernement du Québec, qui prévoit l'attribution d'aide financière pour l'intégration de ces personnes (Gouvernement du Québec, 2024). • Le système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (communément appelé « marché du carbone ») (Gouvernement du Québec, 2025).

Mesures coercitives : ces mesures interdisent ou exigent certains comportements.	• La <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> (1999) établit, entre autres, des normes d'émission pour les véhicules à moteur et prévoit des sanctions financières en cas de non-respect. • La <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> (1977) interdit notamment les pratiques d'embauche discriminatoires, qui peuvent mener à l'imposition de sanctions financières.
Mesures internes : ces mesures se rapportent à l'intégration des enjeux ESG dans les activités internes du gouvernement et de ses sociétés d'État.	• La <i>Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes</i>, en vigueur depuis décembre 2018, a rendu obligatoire l'évaluation systématique, selon le genre et la diversité, des répercussions de toutes les nouvelles mesures budgétaires dans chaque cycle financier. • Depuis le budget de 2021, le gouvernement du Canada exige que certaines sociétés d'État fédérales publient un rapport sur les risques et opportunités liés au climat (Gouvernement du Canada, 2021b).

Illustration 3. La transformation d'initiatives volontaires en normes obligatoires



3.8. Les critiques contemporaines de l'ESG

De nombreuses critiques ont été formulées à l'égard de l'ESG, de la RSE et de l'ISR au fil du temps.

Une première critique, souvent mise de l'avant par les groupes environnementaux et les agences d'application de la loi, porte sur le risque que certaines entreprises présentent de manière fausse ou trompeuse leur bilan ESG, créant un décalage entre leurs impacts réels et la façon dont ceux-ci sont communiqués aux parties prenantes (Montgomery et al., 2024). Par exemple, au cours des dernières années, plusieurs organisations se sont engagées à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, sans toutefois proposer de plans d'action concrets ou de transformations substantielles, et en misant parfois sur des technologies émergentes ou un soutien gouvernemental incertain (Aronczyk et al., 2024).

Une deuxième critique concerne le potentiel transformatif limité des engagements volontaires des entreprises. Certaines initiatives peuvent concilier rentabilité et effets positifs (ou réduction d'effets négatifs), notamment lorsqu'elles réduisent les coûts, diminuent l'exposition aux risques ou sont valorisées par les parties prenantes. Toutefois, certains changements majeurs ne deviennent viables qu'avec un accompagnement réglementaire et fiscal (Montgomery et al., 2024). Face à ces limites, plusieurs auteurs mettent en garde contre l'illusion que les initiatives volontaires suffiront à répondre aux enjeux environnementaux et sociaux, évoquant un possible effet « placebo » freinant l'adoption de mesures contraignantes et structurelles (Malhotra et al., 2019; Masindi et al., 2023), une critique également formulée à l'égard de la RSE dans son ensemble (Pasquero, 2005).

Une troisième critique cible le lien entre intégration des facteurs ESG et performance financière (Masindi et al., 2023). Les positions divergent à cet effet : certains considèrent que l'intégration de critères ESG est inutile, voire nuisible au rendement financier (Damodaran, 2021). D'autres estiment que ces critères peuvent être utiles, mais uniquement comme leviers d'optimisation du rendement et de réduction des risques. Ainsi, un gestionnaire de fonds de pension pourrait être accusé de manquer à son devoir fiduciaire s'il privilégiait les enjeux environnementaux et sociaux au détriment des rendements financiers (Rousseau et Besner, 2023). Inversement, ignorer des risques ou opportunités ESG significatifs peut aussi constituer un manquement à ce devoir (Hansell, 2020).

Une quatrième critique ne remet pas en cause l'importance de considérer les facteurs ESG, mais dénonce la faible qualité des indicateurs utilisés pour évaluer la performance ESG des entreprises (Masindi et al., 2023). Plusieurs études, notamment celle de Berg et al. (2022), soulignent les problèmes de comparabilité des notations ESG. Des controverses médiatiques ont également éclaté à la suite de l'attribution de notes élevées à des entreprises de secteurs controversés, comme le tabac (Beaulieu, 2024, p. 75).

Une cinquième critique, souvent formulée par les milieux d'affaires et les organisations de l'industrie, vise les politiques publiques encadrant l'ESG. Les règles de divulgation d'information sont parfois perçues comme coûteuses à respecter, génératrices de risques juridiques, voire comme une atteinte à la liberté d'expression des entreprises.

Ces critiques ont donné lieu à des poursuites et à des reculs réglementaires et fiscaux, surtout aux États-Unis. Ainsi, des États américains ont multiplié les actions judiciaires et législatives anti-ESG, qu'il s'agisse de poursuites pour défaut de divulgation adéquate, d'actions antitrust visant des alliances climatiques ou de l'adoption de lois interdisant de prendre en compte les critères ESG dans les décisions d'investissement (Setzer et Higham, 2025). Certaines lignes directrices, exigences de divulgation et projets de réglementation sur l'information ESG ont également été abandonnés ou suspendus (Johnson, 2025; U.S. Securities and Exchange Commission, 2025). De plus, une panoplie de mesures ont été adoptées afin d'empêcher la prise en considération de critères EDI au sein du gouvernement fédéral américain et au sein de ses fournisseurs du secteur privé (The White House, 2025; Wilson, 2025).

Jusqu'à présent, ce mouvement s'est principalement limité aux États-Unis. Cependant, ces dynamiques alimentent des craintes quant à la compétitivité des entreprises soumises à des règles plus strictes dans d'autres juridictions, comme le Canada ou l'Union européenne. En Europe, ces préoccupations ont conduit à des propositions de simplification et d'assouplissement des exigences de divulgation et de diligence raisonnable, incluant le report de leur mise en œuvre et l'exemption d'une grande partie des entreprises initialement visées (Novethic, 2025).

Enfin, depuis 2023, un phénomène de « rétropédalage » s'observe à l'échelle internationale du côté des entreprises, certaines d'entre elles se retirant d'initiatives volontaires, mettant fin à leurs engagements ESG et EDI ou cessant de publier certaines données – une pratique appelée « écosilence » (greenhushing en anglais) (Green, 2024; Webb, 2025). Par exemple, en 2025, la banque RBC a renoncé à son objectif de consacrer 500 milliards \$ au financement durable, et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a abandonné sa cible de carboneutralité pour 2050 (Ziafati, 2025). De même, en 2024, Molson Coors a annoncé mettre fin à certaines de ses politiques EDI, notamment la participation à une évaluation volontaire de son inclusion des personnes LGBTQ+ et la sélection de fournisseurs sur la base de critères de diversité (Morissette, 2024).

Les raisons invoquées par les entreprises afin de justifier ce rétropédalage varient : risques de poursuites pour écoblanchiment ou pratiques anticoncurrentielles, contexte géopolitique changeant, menaces de boycottage de la part de certains groupes, pressions de la part des actionnaires, ou choix stratégique de poursuivre les initiatives de manière moins publique.

On peut formuler plusieurs hypothèses quant aux effets ultimes de ce mouvement. Est-ce que ces reculs confirment que les engagements initiaux étaient vides; ou s'agit-il simplement d'un tri naturel où seuls les acteurs les plus engagés persistent, ce qui pourrait réduire la quantité d'information disponible, mais en améliorer la qualité? Il est encore trop tôt pour trancher. Cependant, si certaines grandes entreprises et institutions financières ont reculé pour éviter la controverse, d'autres maintiennent ou renforcent leurs ambitions. Ainsi, selon un sondage de 2025 de PwC, 84 % des 7 000 entreprises ayant soumis une divulgation au Carbon Disclosure Project conservent leurs objectifs climatiques et 37 % les augmentent (PwC, 2025). De plus, certaines entreprises, comme Desjardins (2025), la Caisse de dépôt et placement du Québec (2025), Costco et Microsoft (Gallogly, 2025) ont récemment indiqué qu'elles maintenaient leurs engagements ESG et EDI malgré le ressac.

3.9. Les enjeux ESG dans le contexte nord-sud

Si plusieurs aspects des enjeux ESG étudiés dans le contexte des pays du Nord global trouvent également une pertinence dans le Sud global (Johnson et al., 2019; sur cette catégorisation, voir Le Gouriellec, 2024), les réalités institutionnelles, économiques et sociales des pays dits « émergents » (notamment ceux regroupés sous l'acronyme « BRICS » – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ou « en développement » appellent une approche distinctive (Masindi et al., 2023; Mazzioni et al., 2024).

Il serait réducteur de considérer l'ensemble du Sud global comme un bloc homogène (Arun et al., 2022). Cependant, plusieurs de ces juridictions présentent des caractéristiques communes, qu'il s'agisse de leurs cadres institutionnels et réglementaires (Oyugi, 2025; pour une revue comparative, voir Singhania et Saini, 2023; sur le cas spécifique des BRICS, voir Arun et al., 2022), de la structure de leurs principaux secteurs économiques, du poids important du secteur extractif, de leur niveau de développement économique (Mazzioni et al., 2024), du rôle des investissements étrangers et de l'aide au développement, ou encore de l'influence des banques multilatérales de développement. Certains de ces pays sont également marqués par une vulnérabilité accrue aux changements climatiques et à la perte de biodiversité (voir, pour le contexte subsaharien : Wilson et Primack, 2019), ainsi qu'aux conflits armés et aux crises humanitaires. D'autres facteurs, d'ordre religieux ou culturel, façonnent aussi les modalités d'intégration des normes ESG dans les pays du Sud global (Sghaier, 2021). Enfin, des facteurs d'ordre économique, comme le soulignait le Secrétaire exécutif d'ONU Climat Simon Stiell en 2024, pourraient favoriser l'émergence d'une transition énergétique à deux vitesses au détriment des pays du Sud global (Blais, 2024)⁵.

Malgré l'importance de ces enjeux, les travaux portant spécifiquement sur l'ESG dans le contexte du Sud global demeurent encore limités (voir, par ex. : Arun et al., 2022; Bamel et al., 2025; Mazzioni et al., 2024; Neto et Fontgalland, 2023;). Plusieurs pistes de recherche méritent pourtant d'être approfondies. Parmi elles : l'analyse de l'émergence d'écosystèmes régionaux de normes et d'organisations promouvant les objectifs ESG, comme les conseils du bâtiment durable dans certains pays d'Afrique subsaharienne; l'intégration d'objectifs de performance ESG dans le financement des banques multilatérales de développement (Oyugi, 2025; Ubeda et al., 2024); l'évolution des mécanismes juridiques et des recours relatifs à la responsabilité transnationale des entreprises multinationales (Martin, 2018; Martin et Papineau, 2024); l'insertion des critères ESG dans l'aide publique au développement et les projets de coopération internationale; l'apport des Institutions financières de développement (IFD) telles que FinDev Canada dans l'établissement d'une économie durable et inclusive, ces dernières mobilisant le secteur privé dans les pays du Sud global, entre autres, en mettant l'accent sur des critères ESG via des investissements dans des secteurs comme les infrastructures durables, l'agroalimentaire et les services financiers, tout en promouvant l'égalité des genres et l'action climatique ou encore l'essor de la finance islamique comme vecteur alternatif de prise en compte des facteurs ESG (Sghaier, 2021).

[5] Pour citer M. Stiell, les progrès dans la décarbonation des « marchés nord-américains sont très encourageants et bienvenus », mais « si les économies en développement ne sont pas plus nombreuses à bénéficier davantage de ce déluge croissant d'investissements climatiques, nous allons rapidement établir une transition mondiale dangereuse à deux vitesses » (Blais, 2024).

3.10. L'écosystème ESG actuel

Que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, l'écosystème des enjeux ESG comprend une variété d'acteurs aux activités complémentaires. Le tableau ci-dessous présente les principales catégories d'acteurs présents dans cet écosystème et leurs activités respectives.

Tableau 3.
Catégories d'acteurs présents
dans l'écosystème ESG

	Plaidoyer	Recherche	Investissements et services financiers	application de la loi	Poursuites et politiques publiques	Réglementation et	Coordination d'acteurs	l'économie réelle	Activités dans	Éducation et vulgarisation
Société civile Ex. : Équiterre, Amnistie internationale	O	O			O					O
Législateurs, gouvernements et agences réglementaires Ex. : Gouvernement du Québec, Autorité des marchés		O	O	O	O	O	O	O	O	O
Sociétés d'État Ex. : Hydro-Québec, Postes Canada			O						O	O
Groupes politiques Ex. : Partis politiques fédéraux	O	O								
Laboratoires d'idées Ex. : Institut C.D. Howe, Québec Net Positif	O	O								O
Entreprises Ex. : Air Canada; Sollio Groupe Coopératif	O								O	
Associations d'industrie Ex. : Finance Montréal; Chambre de commerce du Canada	O	O						O		
Organismes de normalisation Ex. : Conseil canadien des normes d'information sur la								O		
Fondations Ex. : Fondation Trottier; Fondation McConnell	O	O	O							
Gestionnaires de fonds de pension Ex. : Caisse de dépôt et placement du Québec; Investissements PSP			O							
Institutions financières Ex. : Desjardins; Intact Assurance			O							
Universitaires Ex. : Initiative canadienne de droit climatique; Institut sur la finance durable	O	O								O
Organisations internationales Ex. : Pacte Mondial des Nations Unies; Organisation internationale du travail	O	O	O					O		O

Certains de ces acteurs s'intéressent aux enjeux ESG de manière large (par ex., l'Autorité des marchés financiers du Québec, qui supervise les fonds ESG et les pratiques de divulgation des émetteurs assujettis) alors que d'autres se spécialisent sur certains thèmes plus précis (par ex., le Conseil québécois LGBT, qui fait la promotion des droits des personnes des communautés de la diversité sexuelle et de genre).

Au sein du milieu universitaire canadien, les principaux acteurs de l'écosystème ESG regroupent à la fois des instituts de recherche, des chaires et laboratoires spécialisés, ainsi que des chercheurs individuels. Leurs travaux couvrent des thématiques variées, allant de la finance durable aux enjeux environnementaux, en passant par la gouvernance, les questions sociales ou d'autres domaines connexes qui, sans se réclamer explicitement de l'ESG, y contribuent de manière significative. Certains de ces acteurs sont identifiés ci-dessous. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive.

Un premier ensemble d'acteurs universitaires se concentre sur la conception dominante – c'est-à-dire financière et managériale – de l'ESG, étudiant notamment les dimensions financières et comptables de l'ESG, la finance durable, l'ISR, la RSE et l'intégration des critères ESG dans les marchés financiers. Cela inclut les acteurs suivants :

- Institute for Sustainable Finance (Université Queen's)
- Sustainable Finance Lab (Université Western)
- Institut d'éthique appliquée (Université Laval)
- Observatoire du droit québécois des valeurs mobilières (Université de Montréal)
- Institute for the Study of Corporate Social Responsibility (Toronto Metropolitan University)
- Alpha Research Lab (Université de Waterloo)
- Sustainable Growth Initiative (McGill)

Un deuxième ensemble d'initiatives universitaires s'intéresse plus particulièrement aux enjeux environnementaux, notamment la pollution, la biodiversité, les changements climatiques, l'économie circulaire et la transition énergétique :

- Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable
- Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services
- Initiative canadienne de droit climatique (Université de Colombie-Britannique)
- Waterloo Climate Institute (Université de Waterloo)
- Chaire de recherche sur la transition écologique (UQÀM)
- Re.Climate (Université Carleton)
- Lawson Climate Institute (Université de Toronto)
- Réseau québécois de recherche en économie circulaire
- Institut de l'énergie Trottier (Université de Montréal / Polytechnique)
- Centre de recherche appliquée sur la biodiversité et les écosystèmes (Université du Québec en Outaouais)

La gouvernance constitue un troisième pôle de recherche universitaire, avec plusieurs centres et laboratoires étudiant la gestion des organisations, la régulation et le droit des sociétés. Par exemple :

- Laboratoire de recherche et d'intervention en gouvernance des organisations (UQAC)
- Centre de recherche sur la gouvernance (ÉNAP)
- Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (Université de Sherbrooke)
- Centre universitaire d'expertise en gouvernance de sociétés (Université Laval)
- Johnston Centre for Corporate Governance Innovation (Université de Toronto)

Un quatrième ensemble d'acteurs se concentre sur les enjeux sociaux en contexte organisationnel, incluant notamment la diversité, l'équité, l'inclusion et les questions de genre. Par exemple :

- Chaire BMO en diversité et gouvernance (Université de Montréal)
- Institut EDI2 (Université Laval)
- Chaire de recherche sur l'intégration et la gestion des diversités en emploi (Université Laval)
- Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Sociétés (Université Laval)
- Diversity Institute (Toronto Metropolitan University)
- Chaire de coopération Desjardins-Guy Bernier (UQÀM)

Enfin, plusieurs unités de recherche traitent de thèmes connexes particulièrement pertinents pour l'ESG, sans toujours s'y référer explicitement. C'est le cas des recherches sur la mondialisation et les relations internationales, l'économie sociale, les inégalités, l'intelligence artificielle, le marché du travail, le développement international ou encore la sécurité et les enjeux linguistiques. Cela inclut, par exemple :

- Mondialisation et relations internationales : Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (Université de Montréal); Centre de droit des affaires et du commerce international (Université de Montréal); Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (UQÀM)
- Économie sociale : Réseau de recherche en économie sociale et solidaire (plusieurs universités); Institut international des coopératives Alphonse-et-Dorimène-Desjardins (HEC Montréal); Centre de recherche sur les innovations sociales (UQÀM); Pôle IDEOS sur l'impact social (HEC Montréal); Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles (Université de Sherbrooke)
- Inégalités sociales : Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé (Université de Montréal); Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé (UQÀM)
- Intelligence artificielle : Fin-ML (plusieurs universités affiliées), Mila (Université de Montréal et Université McGill); Waterloo Data and Artificial Intelligence Institute (Université de Waterloo); Applied AI Institute (Université Concordia)

- Sécurité et défense : Centre for International and Defence Policy (Université Queen's); Centre for Defence and Security Studies (Université du Manitoba); Security Research Centre (Université Concordia); Centre for Security, Intelligence and Defence Studies (Université Carleton); Centre for Military, Security and Strategic Studies (Université de Calgary)
- Enjeux linguistiques : Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec (Université de Sherbrooke); Canadian Indigenous Languages and Literacy Development Institute (Université de l'Alberta); Centre de recherche interuniversitaire sur le français en usage au Québec (Université d'Ottawa);
- Environnement urbain : Observatoire Ivanhoë Cambridge du développement urbain et immobilier (Université de Montréal); Centre de recherche en aménagement et développement (Université Laval); Institute for Canadian Urban Research (Université Simon Fraser); Centre Urbanisation Culture Société (Institut national de la recherche scientifique); Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (Université de Montréal).

4. L'Institut Penner : pour une vision interdisciplinaire et critique de l'ESG

L'Institut articule sa mission autour de trois piliers complémentaires qui fondent sa valeur ajoutée et son caractère distinctif : 1) une définition élargie des thématiques ESG, qui va au-delà de la conception dominante de l'ESG centrée sur la finance et la gestion d'entreprise; 2) une approche interdisciplinaire et critique mobilisant une variété de méthodes de recherche; 3) un contexte géographique et socioculturel unique. Chacun de ces piliers est décrit en détail ci-dessous. Ces traits distinctifs permettent à l'Institut d'avoir un regard novateur sur les enjeux ESG dans ses activités de recherche, de coordination d'acteurs, de formation et d'éducation et d'influence.

Illustration 4. Vision de l'Institut



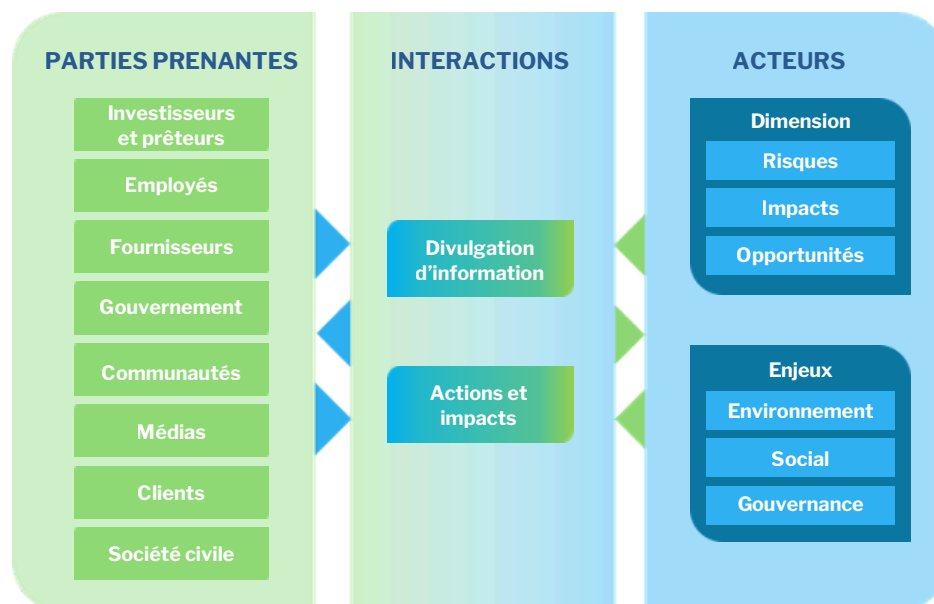
4.1. Conception

Jusqu'à présent, la conception dominante de l'ESG (telle que décrite précédemment) a dominé tant la littérature spécialisée que le discours public. Cette approche, centrée sur les risques, opportunités et impacts financiers liés aux facteurs ESG dans un contexte financier et managériale demeure utile et influente.

Toutefois, l'Institut propose une conception plus englobante de l'ESG, qui inclut, mais va au-delà de la perspective décrite à la section 3.1. Les acteurs dont les activités soulèvent des enjeux ESG et leurs parties prenantes sont le point de départ de la définition de l'ESG proposée. Ces acteurs peuvent être du secteur privé, public ou communautaire. Les activités de ces acteurs sont susceptibles d'avoir des impacts sur les enjeux ESG; et ces enjeux sont susceptibles de soulever des risques et de générer des opportunités pour ces mêmes acteurs.

Tel qu'illustré ci-dessous, les acteurs mènent des actions qui entraînent des impacts, et divulguent de l'information sur ceux-ci auprès des parties prenantes. Inversement, les parties prenantes échangent également de l'information avec les acteurs, et mènent des actions qui ont des impacts sur ceux-ci.

Illustration 5. Interactions entre les acteurs et leurs parties prenantes.



Selon la conception de l'Institut, le concept d'ESG englobe tous les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui surviennent en lien avec les actions des acteurs et la divulgation d'information auprès des parties prenantes. Cela inclut à la fois les enjeux liés aux risques, aux impacts et aux opportunités associés aux activités des acteurs et des organisations.

4.2. Approche

Les enjeux ESG constituent avant tout un objet d'étude multidimensionnel qui requiert des regards croisés issus de plusieurs disciplines. Une compréhension rigoureuse et nuancée de ces enjeux appelle ainsi une approche véritablement interdisciplinaire et intersectionnelle, qui inclut – sans s'y limiter – la conception financière et managériale dominante.

L'Institut propose donc d'aborder les enjeux ESG au croisement de multiples disciplines, incluant notamment sciences économiques, science de la gestion, de l'administration et de la finance, sciences comptables, relations industrielles, philosophie, génie industriel, mathématiques, droit, urbanisme et architecture, génie civil, sociologie, environnement, développement durable et science politique.

L'approche interdisciplinaire : l'exemple de l'écoblanchiment

L'exemple de l'écoblanchiment – soit la communication d'informations qui donnent une image exagérément favorable de la performance environnementale d'une organisation (Montgomery et al., 2024) – illustre la nécessité d'une telle approche. Une lecture strictement financière ou managériale y verrait essentiellement un risque réputationnel ou juridique susceptible d'affecter la valeur d'une entreprise. Cette lecture serait toutefois réductrice.

Une compréhension plus complète exige la mobilisation de plusieurs disciplines: le droit, pour analyser les cadres normatifs applicables; la sociologie, pour étudier les effets des allégations environnementales sur les comportements des parties prenantes; la comptabilité, pour comprendre les méthodes de mesure et de communication extra financière; l'ingénierie, pour évaluer la validité technique des allégations; la microéconomie, pour interroger les effets de l'écoblanchiment sur l'innovation et la concurrence; les sciences politiques, pour analyser l'instrumentalisation du discours environnemental; et les relations industrielles, pour examiner la mobilisation stratégique de ces discours dans l'attraction de la main-d'œuvre. En somme, une approche interdisciplinaire s'avère nécessaire afin de saisir cette complexité ou d'inspirer des programmes de recherche adaptés à l'ampleur du phénomène.

4.3. Contexte géographique et socioculturel : un environnement de recherche unique à l'échelle mondiale

La perspective portée par l'Institut est façonnée par son ancrage géographique et socioculturel.

Illustration 6. Contexte de l'Institut Penner



Situé à Montréal, au Québec, l'Institut évolue dans un contexte nord-américain francophone, au sein d'un pays bilingue. Membres de l'Organisation internationale de la francophonie, le Canada et le Québec entretiennent des liens étroits avec la francophonie mondiale, tout en étant traversés par des enjeux propres à la préservation de la langue, à l'affichage linguistique, à l'inclusion et à la francisation. Le Canada est également un membre du Commonwealth et maintient un héritage institutionnel d'origine britannique. Le Québec a joué un rôle prépondérant et actif à l'UNESCO en assumant un leadership particulièrement dans la promotion de la diversité culturelle et la protection de la langue française, en s'impliquant entre autres dans des initiatives comme la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles et sur la gestion des enjeux du numérique.

- Le Québec possède un secteur particulièrement développé de l'économie sociale et solidaire et il est un pôle du mouvement coopératif en Amérique du Nord et à l'international. En effet, selon le Chantier de l'économie sociale (2025), l'économie sociale regroupe plus de 11 200 entreprises employant près de 220 000 personnes et générant un chiffre d'affaires cumulatif de près de 50 milliards de dollars. Cela inclut à la fois des petites et moyennes entreprises ancrées dans leurs communautés et de grandes entreprises coopératives d'envergure internationale, comme Desjardins (services financiers) et Sollio (agriculture).
- Le territoire est marqué par la présence des Premiers Peuples et des populations issues de la colonisation européenne ainsi que de vagues migratoires plus récentes.
- Le Canada constitue un acteur majeur des industries extractives, figurant parmi les plus grands producteurs mondiaux de pétrole, de gaz, des produits forestiers, de métaux et de minéraux stratégiques. Par exemple, 43 % des entreprises minières cotées en bourse à l'échelle mondiale sont cotées à la Bourse de Toronto (Investir au Canada, 2025). De plus, les deux tiers des actifs miniers « canadiens » sont des actifs situés à l'étranger, principalement en Afrique et en Amérique latine, ce qui soulève des enjeux nord-sud importants (Investir au Canada, 2025). Le Canada est également le quatrième principal producteur mondial de pétrole et possède la quatrième plus grande réserve prouvée de pétrole au monde (Gouvernement du Canada, 2025b).
- Le Québec occupe une place majeure sur la scène mondiale de l'hydroélectricité. Le savoir-faire du Québec en gestion, innovation et développement de grands projets hydroélectriques, incluant la gestion des relations avec les communautés autochtones, fait de la province un pôle de savoir important pour la lutte aux changements climatiques (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2022).
- Montréal se positionne comme un pôle international de l'intelligence artificielle et de la finance durable. La présence du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) et de l'Institut MILA sur l'intelligence artificielle à Montréal contribue à ce positionnement (Finance Montréal, 2025; Investissement Québec, 2024).
- Le Québec occupe aussi une place importante sur la scène internationale en matière de recherche arctique et nordique, ayant établi la recherche comme un levier essentiel pour le développement durable du Nord québécois et en déterminant dans le Plan Nord que la recherche doit répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux du Nord, en impliquant les partenaires locaux, les Premières Nations, et en misant sur l'énergie renouvelable et la gestion des ressources naturelles.

Ces caractéristiques distinctives confèrent à l'Institut une perspective unique sur les enjeux ESG, au carrefour des questions linguistiques, autochtones, extractives, technologiques, sociales et des défis liés à la nordicité.

4.4. Axes d'intervention stratégiques

Les contributions de l'Institut s'articulent et s'organisent autour de quatre axes d'intervention stratégiques complémentaires:

1. **Recherche** : Développement de la recherche interdisciplinaire et l'innovation sur les enjeux ESG.
2. **Éducation** : Formation des étudiants des deux institutions partenaires, du grand public et des professionnels à une compréhension interdisciplinaire des enjeux ESG.
3. **Outils** : Développement d'outils pour les milieux de pratique afin de mettre en œuvre et évaluer les pratiques ESG.
4. **Dialogue** : Stimulation du dialogue public et intersectoriel sur les enjeux ESG.

Comme noté à la section 3.3, l'Institut n'est pas la seule organisation active dans l'écosystème ESG, que ce soit au Québec, au Canada ou à l'international. Il occupe néanmoins une position distinctive. Sur le plan de la recherche, il se distingue des organisations non universitaires par son indépendance et la nature académique de ses travaux, et des autres instituts universitaires par son approche interdisciplinaire. En matière d'éducation, son expertise thématique variée et sa présence au sein de l'Université de Montréal et Polytechnique Montréal lui permettent de développer des programmes de formation de qualité.

Pour le développement d'outils pratiques, l'Institut tire profit d'une proximité avec une variété de parties prenantes hors du milieu académique, qui lui permet de bien comprendre les besoins du monde de la pratique, en plus de bénéficier de la profondeur et la qualité technique des travaux de recherche académique. Enfin, sur le plan du dialogue, il tire parti de la crédibilité et de l'objectivité associées au monde universitaire pour réunir des acteurs de tous horizons et éclairer les débats publics avec rigueur et nuance.

5. Thématiques ESG au cœur des champs d'expertise de l'Institut

Cette section présente les principales thématiques pour lesquelles les membres de l'Institut disposent d'une expertise reconnue et que l'Institut estime appelées à jouer un rôle structurant dans les débats publics et académiques des prochaines années.

L'élaboration de thèmes de recherche alignés sur la mission de l'Institut soulève plusieurs défis. Il importe, d'une part, d'éviter une structuration qui limiterait les interactions interdisciplinaires ou cloisonnerait artificiellement les objets d'étude. D'autre part, il faut éviter de segmenter les travaux selon les seules dimensions environnementale, sociale ou de gouvernance, au risque d'occulter leurs interrelations et portées. Enfin, les thèmes retenus doivent à la fois s'ancrer dans les enjeux contemporains, conserver une pertinence durable et refléter la valeur ajoutée de l'Institut.

À la lumière de ces considérations, l'Institut identifie six thèmes de recherche transversaux qui orienteront ses travaux au cours des prochaines années. Deux d'entre eux reflètent plus spécifiquement l'expertise et la mission des observatoires intégrés à l'Institut, soit l'Observatoire en innovations du développement durable de la Banque Scotia et l'Observatoire du développement urbain et immobilier. Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive ; elle offre néanmoins un cadre structurant pour les discussions et les recherches à venir.

Ces thématiques ne sont pas cloisonnées : elles s'entrecroisent, se chevauchent et se renforcent mutuellement. Par exemple, l'adoption de technologies fondées sur l'intelligence artificielle soulève des enjeux qui touchent à la fois à la transition écologique, aux dynamiques du travail, à l'équité et à la non-discrimination, ainsi qu'à la gouvernance nationale et internationale. L'Institut privilégie ainsi une approche intégrée, attentive aux interactions entre les dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles des enjeux ESG.

Interactions entre thèmes : l'exemple des industries extractives

Les enjeux ESG qui entourent les industries extractives sont de bons exemples des interactions qui existent entre les différents thèmes identifiés par l'Institut. Ces industries, qui incluent notamment le secteur des énergies fossiles et le secteur minier, occupent une position ambivalente dans la transition énergétique. D'une part, elles contribuent de manière significative aux émissions de GES et leurs activités peuvent mener à la destruction ou perturbations d'écosystèmes; d'autre part, elles fournissent des ressources indispensables à certaines technologies au cœur de la transition énergétique, telles que les batteries ou les panneaux solaires.

Ce paradoxe soulève des questions fondamentales : quelles formes de lobbying ces industries exercent-elles pour infléchir les politiques publiques à leur avantage ? Quelle est la responsabilité des entreprises extractives en matière de respect des droits des travailleurs, notamment dans les pays du Sud global ? Quelles relations entretiennent-elles avec les Nations autochtones sur les territoires concernés par l'extraction ? Et comment, dans ces contextes, concilier la protection des territoires, l'acceptabilité sociale des projets et les aspirations économiques des promoteurs et des communautés (Baba et al., 2022; Maillé et Batellier, 2017) ? Ce sont là des questions auxquelles l'Institut désire apporter des réponses dans le cadre de ses activités.

5.1. Gouvernance publique et régulation de l'ESG

Ce thème porte sur le rôle de l'État et des autorités publiques dans la structuration des cadres ESG. Il comprend l'analyse des politiques publiques, de la régulation et des normes et indicateurs relatifs à la divulgation d'information ESG, y compris les normes comptables et les taxonomies de l'investissement durable (Rousseau, 2024). Ce thème s'intéresse également aux dynamiques Nord-Sud dans la diffusion des normes ESG (Borghesi et al., 2025; Masindi et al., 2023), aux enjeux de lobbying, de corruption et d'influence politique des organisations (Boucher et Saint-Martin, 2018; Saint-Martin, 2012; St-Georges et Saint-Martin, 2025), ainsi qu'aux mécanismes de supervision et d'application de la loi. Les activités de recherche regroupées sous ce thème visent à mieux comprendre comment les cadres juridiques et institutionnels orientent les comportements des organisations et contribuent (ou non) à l'atteinte d'objectifs ESG (Huang, 2015; Lyon et Maxwell, 2011).

5.2. Entreprises, finance et transformation des modèles économiques

Ce thème examine l'intégration des enjeux ESG dans les pratiques des entreprises et des acteurs financiers. Il couvre les stratégies organisationnelles, les pratiques managériales, la gouvernance d'entreprise et la conduite des administrateurs et dirigeants, ainsi que la gestion des risques ESG. Ce thème inclut également l'étude des instruments et produits de finance durable et d'investissement responsable et des débats entourant le lien entre performance ESG et performance financière. Il porte également sur les enjeux stratégiques et financiers liés à la gestion des chaînes d'approvisionnement et de la transition énergétique (Stringer et Joanis, 2022, 2023).

5.3. Territoires, ressources naturelles et relations avec les communautés

Ce thème s'intéresse aux interactions entre l'environnement naturel et les structures socio-économiques à l'échelle des territoires. Il englobe la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et les dynamiques associées aux industries extractives et à la demande mondiale de ressources stratégiques (Martin, 2020; Teitelbaum et al., 2017). Ce thème inclut également l'analyse des relations avec les communautés locales et autochtones, des droits des peuples autochtones et des mécanismes de consultation et de partage des retombées économiques (Anderson et al., 2006; Champion, 2025; Cornell et Kalt, 2000; Teitelbaum, 2015). Un autre volet de ce thème est l'étude des enjeux de responsabilité transnationale des organisations et des relations Nord-Sud (Martin et al., 2024).

5.4. Dynamiques sociales, travail et société civile

Ce thème explore les transformations sociales associées aux enjeux ESG. Il traite des inégalités, du marché du travail, des conditions d'emploi, des droits syndicaux et de la protection des travailleurs (Coiquaud et Martin, 2019; Drouin et Trudeau, 2015; Martin et Dufour, 2019). Il inclut les enjeux d'équité, de diversité et d'inclusion (Saba et al., 2024; Saba et al., 2025-2030), ainsi que les questions linguistiques (Calinon, 2013; Martel et Pâquet, 2016; Otis, 2020). Ce thème porte également sur le rôle de la société civile, de l'économie sociale et des mouvements sociaux, de même que les conditions d'acceptabilité sociale des politiques et des grands projets de développement.

5.5. Innovations sociales et technologiques

Ce thème porte sur les innovations sociales et technologiques susceptibles de soutenir la réalisation d'objectifs de développement durable. Il comprend l'étude de nouvelles structures juridiques et organisationnelles, telles que les entreprises à mission ou les initiatives d'entrepreneuriat social, ainsi que des méthodes innovantes d'aménagement urbain et de prestation de services publics.

Il s'intéresse au financement des innovations sociales, à l'évaluation de leurs impacts financiers et extra financiers, et à leur déploiement. Sur le plan technologique, il inclut l'analyse de l'émergence de nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, et des enjeux qui y sont associés en matière de réglementation, de propriété intellectuelle, de confidentialité, de responsabilité, de formation, de productivité, d'inégalités et de souveraineté technologique (De Marcellis-Warin et al., 2025, Henderson et al., 2023; Kouloukoui, De Marcellis-Warin et Warin, 2025). Ce thème correspond essentiellement à la mission de l'Observatoire en innovations du développement durable de la Banque Scotia à l'Institut Penner.

5.6. Développement urbain et immobilier

Ce thème examine le rôle des villes comme moteurs économiques, sociaux et culturels à l'échelle nationale et internationale. Il analyse les stratégies de développement urbain, les grands projets et les équipements structurants, ainsi que les dynamiques concurrentielles entre métropoles. Il s'intéresse à la manière dont les villes peuvent conjuguer innovation, attractivité et valorisation du patrimoine, tout en assurant une qualité de vie durable à leurs habitants. Les enjeux de planification, de résilience, de mitigation des risques et de participation citoyenne à la gouvernance urbaine occupent une place centrale. Ce thème correspond essentiellement à la mission de l'Observatoire du développement urbain et immobilier à l'Institut Penner.

6. Conclusion : la valeur ajoutée de l'Institut

Le concept d'« ESG » s'inscrit dans plusieurs décennies d'évolution des débats sur la responsabilité sociale des entreprises et sur l'investissement socialement responsable, eux-mêmes façonnés par l'émergence d'enjeux sociaux et environnementaux tels que les changements climatiques, ou encore l'équité, la diversité et l'inclusion. Alors que l'acronyme « ESG » entre dans sa troisième décennie d'existence, il demeure controversé et fait l'objet d'une remise en question dans le contexte actuel de « ressac anti-ESG ». Néanmoins, qu'on accepte ou qu'on rejette cet acronyme, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance continueront à occuper une place centrale dans les débats académiques comme dans l'espace public.

Dans ce contexte, l'apport d'une institution de recherche comme l'Institut est déterminant. Son approche se distingue par une conception élargie des enjeux ESG, qui tient en compte et qui englobe davantage que la seule perspective financière ou managériale; par une orientation interdisciplinaire et critique; ainsi que par un ancrage socioculturel et géographique unique. De plus, l'Institut contribue de façon essentielle aux réflexions et aux pratiques en matière d'ESG grâce à ses projets de recherche novateurs et à fort impact; son rôle d'entremetteur entre les acteurs du secteur privé, public et de la société civile; ses activités de formation et de vulgarisation destinées à la fois aux spécialistes et au grand public; et son influence sur les débats publics entourant les enjeux ESG.

Plus qu'un acronyme, l'ESG incarne des enjeux structurants dont la compréhension et l'intégration demeureront essentielles pour éclairer les choix de demain. L'Institut vise à accompagner de manière innovante et rigoureuse ces réflexions au cours des prochaines années.

7. Références

Note : Les noms de membres de l'Institut sont identifiés en gras ci-dessous.

A

Abramova, A., Khadam, K., Anouti, N., et Berger, T. (2022, avril). ESG: The Case for an Indigenous Perspective. Marcel Desautels Institute for Integrated Management. <https://www.mcgill.ca/desautels/files/desautels/the-case-for-an-indigenous-perspective-in-esg.pdf>

Agrikoliansky, E., Fillieule, O., et Mayer, N. (2005). L'altermondialisme en France : la longue histoire d'une nouvelle cause. Flammarion.

Aldowaish, A., Kokuryo, J., Almazyad, O., et Goi, H. C. (2022, 3 mars). Environmental, Social, and Governance Integration into the Business Model: Literature Review and Research Agenda. Sustainability, 14(5), 2959. <https://doi.org/10.3390/su14052959>

Anderson, R. B., Dana, L. P., et Dana, T. E. (2006, 1er février). Indigenous land rights, entrepreneurship, and economic development in Canada: "Opting-in" to the global economy. Journal of World Business, 41(1). <https://doi.org/10.1016/j.jwb.2005.10.005>

Arayssi, M., Dah, M., et Jizi, M. (2016, 5 septembre). Women on boards, sustainability reporting and firm performance. Sustainability Accounting, Management and Policy Journal, 7(3). <https://doi.org/10.1108/SAMPJ-07-2015-0055>

Ardia, D., Bluteau, K., et Tran, T. D. (2022, 1er août). How easy is it for investment managers to deploy their talent in green and brown stocks? Finance Research Letters, 48. <https://doi.org/10.1016/j.frl.2022.102992>

Arjaliès, D.-L. (2011). Qu'est-ce que l'Investissement Socialement Responsable (ISR)? Revue du Financier, (193), 7-19. <https://ssrn.com/abstract=1926928>

Arjaliès, D.-L. (2014). Le mouvement de l'Investissement Socialement Responsable : une mise en perspective historique. Dans N. Mottis (dir.), ISR et Finance Responsable Collection Ellipses (p. 11-32). <https://ssrn.com/abstract=2419576>

Aronczyk, M., McCurdy, P., et Russill, C. (2024, 1er juin). Greenwashing, net-zero, and the oil sands in Canada: The case of Pathways Alliance. Energy Research et Social Science, 112. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2024.103502>

Arun, T., Girardone, C., et Piserà, S. (2022, 14 octobre). Chapter 17: ESG issues in emerging markets and the role of banks. Handbook of Banking and Finance in Emerging Markets. <https://doi.org/10.4337/9781800880900.00025>

Au, A. K. M., Yang, Y.-F., Wang, H., Chen, R.-H., Zheng, L. J., Au, A. K. M.,...Zheng, L. J. (2023). Mapping the Landscape of ESG Strategies: A Bibliometric Review and Recommendations for Future Research. Sustainability 2023, Vol. 15, Page 16592, 15(24). <https://doi.org/10.3390/su152416592>

Autorité des marchés financiers de France. (2015). Rapport de l'AMF sur l'investissement socialement responsable (ISR) dans la gestion collective. [https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/contenu_simple/rapport_etude_analyse/epargne_pr_estataire/Rapport%20de%20l'AMF%20sur%20l'investissement%20socialement%20responsable%20\(ISR\)%20dans%20la%20gestion%20collective.pdf](https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/contenu_simple/rapport_etude_analyse/epargne_pr_estataire/Rapport%20de%20l'AMF%20sur%20l'investissement%20socialement%20responsable%20(ISR)%20dans%20la%20gestion%20collective.pdf)

Autorité canadienne en valeurs mobilières. (2024). Avis 81-334 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. <https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/reglementation/valeurs-mobilieres/0-avis-acvm-staff/2024/2024mars07-81-334-avis-acvm-revise-fr.pdf>

B

Baba, S., Courcelles, R., et Dunn, M. (2022, 31 octobre). Acceptabilité sociale : cinq bonnes pratiques à promouvoir. *Revue Gestion*, HEC Montréal. <https://www.revuegestion.ca/acceptabilite-sociale-cinq-bonnes-pratiques-a-promouvoir>

Baker, A., Larcker, D. F., McClure, C., Saraph, D., et Watts, E. M. (2024, 9 avril). Diversity Washing. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4298626>

Bamel, N., Khatri, K., Bamel, U., et Kumar, S. (2025, 1er juin). ESG disclosure and firm performance in global south economy: Does industry profile and board independence moderate the relationship. *International Review of Economics et Finance*, 100. <https://doi.org/10.1016/j.iref.2025.104093>

Barnard, C. I. (1938). *The functions of the executive*. Harvard University Press.

Beaudry, L. (2015). Nationalisme francophone au Québec. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/nationalisme-francophone-au-quebec>

Beaulieu, J. O. (2024). Écoblanchiment dans le secteur financier : l'heure est à la transparence et à la responsabilité. Centre québécois du droit de l'environnement. https://cqde.org/wp-content/uploads/2022/09/rapport_final_ecoblanchiment_financier_cqde.pdf

Beaulieu, J. O., et Bishai, M. (2022). L'écoblanchiment climatique au Québec et au Canada : Comment renverser la vapeur? Centre québécois du droit de l'environnement. https://www.cqde.org/wp-content/uploads/2022/10/Écoblanchiment_Rapport_Francais-finale_2.pdf

Belzile, J.-M. (2025, 28 mai). Glencore respecte ses engagements, selon le comité de vigie de la Fonderie Horne. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2168150/fonderie-horne-glencore-comite-arsenic>

Bergeron, P. (2020, 10 juin). Les Québécois veulent une relance verte, selon un sondage. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/covid-19/2020-06-10/les-quebecois-veulent-une-relance-verte-selon-un-sondage>

Berle, A. A., et Means, G. C. (1932). The Modern Corporation and Private Property. The MaxMillan Company.

Blais, S. (2024, 24 septembre). Le chef d'ONU Climat met en garde contre une décarbonation « à deux vitesses ». La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2024-09-24/le-chef-d-onu-climat-met-en-garde-contre-une-decarbonation-a-deux-vitesses.php>

Boiral, O., et Henri, J.-F. (2017). Is Sustainability Performance Comparable? A Study of GRI Reports of Mining Organizations. Business et Society, 56(2). <https://doi.org/10.1177/0007650315576134>

Bolton, P., et Kacperczyk, M. (2025, 18 juillet). Firm Commitments. Management Science. <https://doi.org/10.1287/mnsc.2024.07298>

Borghesi, S., Costantini, V., D'Amato, A., Dibattista, I., Koundouri, P., Li, Q., Mazzarano, M., Sterner, T., Tiwari, M. M., Vis, P., et Xepapadeas, A. (2025). Reforming ESG: a European and Global South perspective. Environment and Development Economics, 1-15. <https://doi.org/10.1017/S1355770X24000366>

Bosco, B. D., et Misani, N. (2016, 1er novembre). The effect of cross-listing on the environmental, social, and governance performance of firms. Journal of World Business, 51(6). <https://doi.org/10.1016/j.jwb.2016.08.002>

Boucher, M., et **Saint-Martin, D.** (2018). Citizen Inc.: Corporate Political Rights in the Era of Neoliberalism. In Citizenship as a Regime (pp. 61-75).

Bowen, R. H. (1953). Social Responsibilities of the Businessman. University of Iowa Press.

Brouhle, K., Griffiths, C., et Wolverton, A. (2009). Evaluating the role of EPA policy levers: An examination of a voluntary program and regulatory threat in the metal-finishing industry. Journal of Environmental Economics and Management, 57(2), 166-181. <https://doi.org/10.1016/j.jeem.2008.07.006>

Brunel, S. (2012). Le développement durable. (5e éd.). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.brune.2012.01>

Bureau de la concurrence. (2025). Déclarations environnementales et la Loi sur la concurrence. <https://bureau-concurrence.canada.ca/fr/comment-nous-favorisons-concurrence/education-sensibilisation/publications/declarations-environnementales-loi-concurrence>

Bureau du surintendant des institutions financières. (2025). Gestion des risques climatiques. <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/consignes/repertoire-consignes/gestion-risques-climatiques>

Business in the Community. (2025). The Race at Work Charter. <https://www.bitc.org.uk/race/the-race-at-work-charter/>

Business Roundtable. (2019, 19 août). Business Roundtable Redefines the Purpose of a Corporation to Promote 'An Economy That Serves All Americans'. <https://www.businessroundtable.org/business-roundtable-redefines-the-purpose-of-a-corporation-to-promote-an-economy-that-serves-all-americans>

C

Caisse de dépôt et placement du Québec. (2025). Rapport d'investissement durable. <https://www.lacaisse.com/fr/actualites/communiques/rapport-dinvestissement-durable-2024-cdpq-depasse-cibles-climatiques>

Calinon, A.-S. (2013). L'« intégration linguistique » en question. *Langage et société*, 144(2). <https://doi.org/10.3917/lis.144.0027>

Carnegie, A. (1889). The Gospel of Wealth. *The North American Review*. https://media.carnegie.org/filer_public/0a/e1/0ae166c5-fca3-4adf-82a7-74c0534cd8de/gospel_of_wealth_2017.pdf

Carroll, A. B. (2018). Corporate Social Responsibility (CSR) and Corporate Social Performance (CSP). <https://doi.org/10.4135/9781483381503>

Chaloux, A., et Dostie-Goulet, E. (2016). Les groupes environnementaux québécois et leurs actions. *Groupes d'intérêt et mouvements sociaux*. <https://doi.org/10.3917/pul.paqui.2016.01.0163>

Champion, E. (2025). Des accords aux leviers d'émancipation : pour une lecture critique des ententes sur les répercussions et les avantages (ERA). *Revue Organisations et territoires*, 34(1), 112-133. <https://doi.org/https://doi.org/10.1522/revueot.v34n1.1916>

Chantier de l'économie sociale. (2025). Découvrez l'économie sociale. <https://chantier.qc.ca/decouvrez-leconomie-sociale/>

Charbonneau, M. (2012). Revue de littérature et périodisation de l'histoire moderne des fondations philanthropiques en Europe et aux États-Unis : Les cinq âges d'or de la philanthropie. *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), Collection Études théoriques*, no ET1114. https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET1114_GS.pdf

Chatterji, A. K., Durand, R., Levine, D. I., et Touboul, S. (2016, 1er août). Do ratings of firms converge? Implications for managers, investors and strategy researchers. *Strategic Management Journal*, 37(8). <https://doi.org/10.1002/smj.2407>

Chytis, E., Eriotis, N., et Mitroulia, M. (2024, 10 octobre). ESG in Business Research: A Bibliometric Analysis. *Journal of Risk and Financial Management*, 17(10), 460. <https://doi.org/10.3390/jrfm17100460>

Coiquaud, U., et **Martin, I.** (2019). Accès à la justice des travailleurs de plateformes numériques : Réponses contrastées des tribunaux canadiens et américains. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 74(3). <https://doi.org/10.7202/1065173ar>

Commission mondiale sur l'environnement et le développement. (1987). Notre avenir à tous. Éditions du Fleuve. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf>

Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. (2025). À propos de nous. <https://www.ccib.ca/fr/about-ccib/>

Cornell, S., et Kalt, J. P. (2000, 1er janvier). Where's the glue? Institutional and cultural foundations of American Indian economic development. *The Journal of Socio-Economics*, 29(5). [https://doi.org/10.1016/S1053-5357\(00\)00080-9](https://doi.org/10.1016/S1053-5357(00)00080-9)

Corrigan, P. (2024, 23 avril). "ES" Versus "G" in Corporate Governance: You Can't Have It All. Harvard Law School Forum on Corporate Governance. <https://corpgov.law.harvard.edu/2024/04/23/es-versus-g-in-corporate-governance-you-cant-have-it-all/>

CRISES. (2025). Présentation. <https://crises.ugam.ca/a-propos/presentation/>

Cucari, N., Falco, S. E. D., et Orlando, B. (2018, 1er mai). Diversity of Board of Directors and Environmental Social Governance: Evidence from Italian Listed Companies. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 25(3). <https://doi.org/10.1002/csr.1452>

Cuomo, F., Gaia, S., Girardone, C., et Piserà, S. (2024). The effects of the EU non-financial reporting directive on corporate social responsibility. *The European Journal of Finance*, 30(7), 726-752. <https://doi.org/10.1080/1351847X.2022.2113812>

D

Damodaran, A. (2021, 14 septembre). The ESG Movement: The "Goodness" Gravy Train Rolls On! <https://aswathdamodaran.blogspot.com/2021/09/the-esg-movement-goodness-gravy-train.html>

D'Arcy, J., Adjrid, I., Angst, C. M., et Glavas, A. (2020, 18 septembre). Too Good to Be True: Firm Social Performance and the Risk of Data Breach. *Information Systems Research*, 31(4). <https://doi.org/10.1287/isre.2020.0939>

de Bruin, T. (2019). Idle No More. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/idle-no-more>

de Lassus St-Geniès, G. (2015). L'Accord de Paris sur le climat : quelques éléments de décryptage. *Revue québécoise de droit international*, 28(2). <https://doi.org/10.7202/1067715ar>

de Souza Barbosa, A., da Silva, M. C. B. C., da Silva, L. B., Morioka, S. N., et de Souza, V. F. (2023, 13 juillet). Integration of Environmental, Social, and Governance (ESG) criteria: their impacts on corporate sustainability performance. *Humanities and Social Sciences Communications*, 10(1). <https://doi.org/10.1057/s41599-023-01919-0>

Deschênes, G. (1976). Associations coopératives et institutions similaires au XIXe siècle. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29(4). <https://doi.org/10.7202/303484ar>

Desjardins. (2025). En mouvement pour le climat – Rapport 2024 sur les risques et opportunités liés aux changements climatiques du Mouvement Desjardins. <https://www.desjardins.com/content/dam/pdf/fr/a-propos/communaute/developpement-durable/rapports/mouvement-climat-2024.pdf>

Dhaouadi, I. (2008). La conception politique de la responsabilité sociale de l'entreprise : Vers un nouveau rôle de l'entreprise dans une société globalisée. *Revue de l'organisation responsable*, 3(2). <https://doi.org/10.3917/ror.032.0019>

Donau, C.-L., et Müller, A. M. (2025). Disclosure Regulation and ESG Transparency. *Accounting for Transparency – Working Paper Series*. 173.

Drouin, R.-C., et Trudeau, G. (2015). Les lois spéciales de retour au travail : enjeux institutionnels et constitutionnels. *Revue de droit de McGill*, 61(2), 387.

Droz, B. (2009). *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*. Éditions du Seuil.

Dufour, P., et Rayneau, E. (2024, 24 septembre). Au Québec, les luttes environnementales font désormais partie du paysage protestataire. *The Conversation*.

E

Edmans, A. (2023). The End of ESG. *Financial Management*, 52(1). <https://doi.org/10.1111/fima.12413>

Edmans, A., et Gosling, T. (2024, 2 octobre). Could "Rational Sustainability" replace ESG? London Business School. <https://www.london.edu/think/could-rational-sustainability-replace-esg>

Eichler, M. (2024). Mariage entre personnes de même sexe au Canada. L'Encyclopédie Canadienne. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/same-sex-marriage-in-canada>

Environmental, social and governance (ESG) activity and firm performance: a review and consolidation. (2021). *Accounting et Finance*, 61(1). <https://doi.org/10.1111/acfi.12569>
Equator Principles. (2025). About the Equator Principles. <https://equator-principles.com/about-the-equator-principles/>

ESG News. (2025, 17 juin). SEC Withdraws ESG Disclosure and Shareholder Proposal Reform Rules. <https://esgnews.com/sec-drops-esg-disclosure-and-shareholder-proposal-rules-as-regulatory-rollbacks-accelerates>

F

Fichtner, J., Jaspert, R., et Petry, J. (2024, 1er avril). Mind the ESG capital allocation gap: The role of index providers, standard-setting, and "green" indices for the creation of sustainability impact. *Regulation et Governance*, 18(2). <https://doi.org/10.1111/rego.12530>

Fiechter, P., Hitz, J. M., et Lehmann, N. (2022). Real Effects of a Widespread CSR Reporting Mandate: Evidence from the European Union's CSR Directive. *Journal of Accounting Research*, 60(4), 1499-1549. <https://doi.org/10.1111/1475-679X.12424>

Finance Montréal. (2025, 13 mai). Sommet de la finance durable : Montréal assume pleinement son rôle de chef de file. <https://www.finance-montreal.com/fr/actualites-details/sommet-finance-durable-montreal-chef-de-file>

Fink, L. (2022). 2022 Letter to CEOs: The Power of Capitalism. BlackRock. <https://www.brightnetwork.co.uk/employer-advice/blackrock/larry-finks-2022-letter-to-ceos-the-power-of-capitalism/>

Freeman, E. R. (1984). *Strategic management : a stakeholder approach*. Pitman.

Freeman, E. R., et Reed, L. D. (1983). Stockholders and Stakeholders: A New Perspective on Corporate Governance. *California Management Review*, 25(3), 88-106. <https://doi.org/10.2307/41165018>

Freitag, B. (2005). Le familistère de guise un projet utopique réussi. *Diogène*, 209(1). <https://doi.org/10.3917/dio.209.0101>

French, P. A. (1979). The Corporation as a Moral Person. *American Philosophical Quarterly*, 16(3), 207-215. <http://www.jstor.org/stable/20009760>

French, P. A. (1984). *Collective and Corporate Responsibility*. Columbia University Press.

Friede, G., Busch, T., et Bassen, A. (2015, 2 octobre). ESG and financial performance: aggregated evidence from more than 2000 empirical studies. *Journal of Sustainable Finance et Investment*, 5(4). <https://doi.org/10.1080/20430795.2015.1118917>

Friedman, M. (1970, 13 septembre). A Friedman Doctrine: The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/1970/09/13/archives/a-friedman-doctrine-the-social-responsibility-of-business-is-to.html>

G

Galletta, S., Mazzù, S., et Naciti, V. (2022, 1er décembre). A bibliometric analysis of ESG performance in the banking industry: From the current status to future directions. *Research in International Business and Finance*, 62. <https://doi.org/10.1016/j.ribaf.2022.101684>

Garcia, A. S., Mendes-Da-Silva, W., et Orsato, R. J. (2017, 1er mai). Sensitive industries produce better ESG performance: Evidence from emerging markets. *Journal of Cleaner Production*, 150. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2017.02.180>

Gehricke, S., Leippold, M., et Schimanski, T. (2025). To Disclose, or Not to Disclose: Evaluating the Effectiveness of Mandatory Climate-Related Disclosure.

Geelhand de Merxem, L. (2021). Le reporting extrafinancier : une construction normative inachevée. *Les Cahiers de droit*, 62(4). <https://doi.org/10.7202/1084262ar>

Giannarakis, G., Konteos, G., et Sariannidis, N. (2014, 11 novembre). Financial, governance and environmental determinants of corporate social responsible disclosure. *Management Decision*, 52(10). <https://doi.org/10.1108/MD-05-2014-0296>

Gilmore, N., et Joy, A. (2015). Sida. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sida>

Gompers, P., Ishii, J., et Metrick, A. (2003, 1er février). Corporate Governance and Equity Prices. *The Quarterly Journal of Economics*, 118(1). <https://doi.org/10.1162/00335530360535162>

Gouriellec, S. L. (2024). Quel Sud global? *Questions internationales*, 122(6). <https://doi.org/10.3917/quin.122.0046>

Gouvernement du Canada. (2018). Horizon de politiques Canada -- La prochaine génération d'enjeux mondiaux émergents. <https://horizons.service.canada.ca/fr/2018/10/19/la-prochaine-generation-denjeux-mondiaux-emergents/index.shtml>

Gouvernement du Canada. (2021a). Budget 2021 - Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience. <https://budget.canada.ca/2021/home-accueil-fr.html>

Gouvernement du Canada. (2021b). Diversité au sein des conseils d'administration et de la haute direction des sociétés ayant fait appel au public de régime fédéral -- rapport annuel 2020. <https://ised-isde.canada.ca/site/corporations-canada/fr/services-donnees/diversite-sein-conseils-dadministration-haute-direction-societes-ayant-fait-appel-public-regime>

Gouvernement du Canada. (2022, 26 août). Lancement du Défi carboneutre pour reconnaître et soutenir les entreprises qui rendent leurs activités moins polluantes. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/08/lancement-du-defi-carboneutre-pour-reconnaitre-et-soutenir-les-entreprises-qui-rendent-leurs-activites-moins-polluantes.html>

Gouvernement du Canada. (2023). Mandat de l'Ombudsman canadienne pour la responsabilité des entreprises. https://core-ombuds.canada.ca/core_ombuds-ocre_ombuds/mandate-mandat.aspx?lang=fra

Gouvernement du Canada. (2024). Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2024/12/corporation-de-garantie-de-prets-pour-les-autochtones-du-canada.html>

Gouvernement du Canada. (2025a). Le Défi 50-30 : Votre avantage, la diversité. <https://ised-isde.canada.ca/site/isde/fr/defi-50-30-votre-avantage-diversite>

Gouvernement du Canada. (2025b) Survol de l'industrie du pétrole brut. <https://ressources-naturelles.canada.ca/source-energie/combustibles-fossiles/survol-industrie-petrole-brut>

Gouvernement du Québec. (2024). Contrat d'intégration au travail pour l'embauche d'une personne handicapée. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/administrer-gerer/embauche-gestion-personnel/recruter/contrat-integration-travail>

Gouvernement du Québec. (2025). Marché du carbone -- Inscription au SPEDE. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/inscription-spede.htm>

Grandjean, P. (2023). ESG ratings must disaggregate ESG parameters to repair sustainable investors' trust. Finance Watch. <https://www.finance-watch.org/blog/esg-ratings-must-disaggregate-esg-parameters-to-repairsustainable-investors-trust/>

Green, J. (2024, 29 août). Why Big Corporations Are Quietly Abandoning Their Climate Commitments? Forbes. <https://www.forbes.com/sites/jemmagreen/2024/08/29/why-big-corporations-are-quietly-abandoning-their-climate-commitments/>

Grondin, Y.-A., et Charbonneau, L. (1994). La participation et la mise en oeuvre des conventions et engagements du Sommet Planète-Terre de Rio par le Québec. Revue générale de droit, 25(4). <https://doi.org/10.7202/1056272ar>

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (1990). Premier rapport d'évaluation du GIEC. Organisation météorologique mondiale et Programme des Nations Unies pour l'environnement. <https://www.ipcc.ch/report/ar1/wg1>

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (1995). Deuxième rapport d'évaluation du GIEC. Organisation météorologique mondiale et Programme des Nations Unies pour l'environnement. <https://www.ipcc.ch/report/ar2/wg1>

Guest, D. (2024). Sécurité sociale. Dans L'Encyclopédie Canadienne. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/securite-sociale>

Guggenheim, D. (Réalisateur). (2006). Une vérité qui dérange [Film documentaire]. Lawrence Bender Productions; Participant Productions.

H

Hansell, C. (2020, 25 juin). Changements climatiques: Un enjeu incontournable pour les conseils d'administration. CCLI UBC. <https://ccli.ubc.ca/fr/resource/putting-climate-change-risk-on-the-board-room-table/>

Henderson, P., Hashimoto, T., et Lemley, M. (2023, 9 août). Where's the Liability in Harmful AI Speech? <https://doi.org/10.48550/arXiv.2308.04635>

Holyoake, G.-J. (2017). Histoire des Équitables Pionniers de Rochdale (M. Moret, trad.). Éditions du commun. (Œuvre originale publiée en 1890)

Huang, R., et Chen, D. (2015). Does Environmental Information Disclosure Benefit Waste Discharge Reduction? Evidence from China. Journal of Business Ethics, 129(3), 535-552. <https://doi.org/10.1007/s10551-014-2173-0>

I

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. (s.d.). Notre histoire. <https://eiti.org/fr/notre-histoire>

International Corporate Governance Network. (2021). ICGN Global Governance Principles. <https://www.icgn.org/sites/default/files/2022-04/ICGN%20Global%20Governance%20Principles%202021.pdf>

Investir au Canada. (2025). Exploitation minière. <https://www.investircanada.ca/industries/exploitation-mini%C3%A8re>

Investissement Québec. (2024). Montréal, centre mondial de l'intelligence artificielle. <https://www.investquebec.com/international/fr/secteurs-activite-economique/technologies-information-communications/Montreal-centre-mondial-de-l-intelligence-artificielle.html>

J

Johnson, R., Mans-Kemp, N., et Erasmus, P. D. (2019, 28 novembre). Assessing the business case for environmental, social and corporate governance practices in South Africa. South African Journal of Economic and Management Sciences, 22(1). <https://doi.org/10.4102/sajems.v22i1.2727>

Johnson, S. (2023, 31 juillet). Companies with good ESG scores pollute as much as low-rated rivals. Financial Times. <https://www.ft.com/content/b9582d62-cc6f-4b76-b0f9-5b37cf15dce4>

Johnson, L. (2025, 29 mai). Labor Dept. drops Biden-era ESG fiduciary rule. ESG Dive. <https://www.esgdive.com/news/labor-dept-drops-biden-era-esg-fiduciary-401k-rule-will-remake-regulation/749312/>

K

Khan, M. A. (2022, 1er octobre). ESG disclosure and Firm performance: A bibliometric and meta analysis. Research in International Business and Finance, 61. <https://doi.org/10.1016/j.ribaf.2022.101668>

Khaw, T. Y., Amran, A., et Teoh, A. P. (2024, 5 avril). Factors influencing ESG performance: A bibliometric analysis, systematic literature review, and future research directions. Journal of Cleaner Production, 448. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2024.141430>

Kim, S., et Yoon, A. (2022, 18 avril). Analyzing Active Fund Managers' Commitment to ESG: Evidence from the United Nations Principles for Responsible Investment. Management Science, 69(2). <https://doi.org/10.1287/mnsc.2022.4394>

Kirchhoff, K. R., Niefünd, S., et von Pressentin, J. (2024). The Origin Story of ESG. https://doi.org/10.1007/978-3-658-45831-7_2

Kouloukoui, D., **De Marcellis-Warin, N.**, et Warin, T. (2025a, 25 février). Balancing risks and benefits: public perceptions of AI through traditional surveys and social media analysis. *AI et Society*. <https://doi.org/10.1007/s00146-025-02232-x>

Kouloukoui, D., **De Marcellis-Warin, N.**, et Warin, T. (2025b, 29 avril). Barriers, Opportunities, and Best Practices for Corporate Climate Transition Plans: A Literature Review. *Climate*, 13(5). <https://doi.org/10.3390/cli13050088>

Krueger, P., Sautner, Z., Tang, Y. D., et Zhong, R. (2024). The Effects of Mandatory ESG Disclosure Around the World. *Journal of Accounting Research*, 62(5), 1795-1847. <https://doi.org/10.1111/1475-679X.12548>

L

La Presse Canadienne. (2025, 9 mai). RBC abandonne son engagement en faveur de la finance durable. *Finance-Investissement*. <https://www.finance-investissement.com/nouvelles/actualites/rbc-abandonne-son-engagement-en-faveur-de-la-finance-durable/>

Le Maux, J., et Smaili, N. (2023, 25 octobre). CEO narcissism, board of directors and disclosure quality: evidence from the readability of CEO letter. *International Journal of Disclosure and Governance*, 21(3). <https://doi.org/10.1057/s41310-023-00200-9>

Léouzon, R. (2024, 28 octobre). Les gens d'affaires appelés à la rescousse des arts. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/822556/gens-affaires-appelles-rescousse-arts>

Li, M., Trencher, G., et Asuka, J. (2022, 16 février). The clean energy claims of BP, Chevron, ExxonMobil and Shell: A mismatch between discourse, actions and investments. *PLOS ONE*, 17(2). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0263596>

Lobbysime Québec. (2024, 4 décembre). Transparence du lobbyisme : une réforme s'impose. *L'actualité*. <https://lactualite.com/de-notre-partenaire/transparence-du-lobbyisme-une-reforme-simpose/>

Lublóy, Á., Keresztúri, L. J., et Berlinger, E. (2025). Quantifying firm-level greenwashing: A systematic literature review. *Journal of Environmental Management*, 373, 123399. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2024.123399>

Luo, L. (2019, 1er juin). The influence of institutional contexts on the relationship between voluntary carbon disclosure and carbon emission performance. *Accounting et Finance*, 59(2). <https://doi.org/10.1111/acfi.12267>

Luo, L., Tang, Q., et Peng, J. (2018, 1er décembre). The direct and moderating effects of power distance on carbon transparency: An international investigation of cultural value and corporate social responsibility. *Business Strategy and the Environment*, 27(8). <https://doi.org/10.1002/bse.2213>

Lykkesfeldt, P., et Kjaergaard, L. L. (2022). The Origin of ESG. https://doi.org/10.1007/978-3-031-05800-4_30

Lyon, P. T., et Maxwell, W. J. (2011). Greenwash: Corporate Environmental Disclosure under Threat of Audit. *Journal of Economics et Management Strategy*, 20(1), 3-41. <https://doi.org/10.1111/j.1530-9134.2010.00282.x>

M

Madison, N., et **Schiehl, E.** (2021, 25 mars). The Effect of Financial Materiality on ESG Performance Assessment. *Sustainability*, 13(7). <https://doi.org/10.3390/su13073652>

Maillé, M.-È., et Batellier, P. (2017). Acceptabilité sociale : sans oui, c'est non. *Écosociété*.

Manita, R., Bruna, M. G., Dang, R., et Houanti, L. H. (2018, 14 mai). Board gender diversity and ESG disclosure: evidence from the USA. *Journal of Applied Accounting Research*, 19(2). <https://doi.org/10.1108/JAAR-01-2017-0024>

Marcellis-Warin, N. d., Marty, F., et Warin, T. (2025). Réglementer l'intelligence artificielle sur la base des risques. Perspectives économiques et éthiques. *Revue économique*, 76(1). <https://doi.org/10.3917/reco.761.0087>

Marchildon, A. (2016). Corporate responsibility or corporate power? CSR and the shaping of the definitions and solutions to our public problems. *Journal of Political Power*, 9(1), 45-64. <https://doi.org/10.1080/2158379X.2016.1149310>

Marquis, C., Toffel, M. W., et Zhou, Y. (2016, 2 février). Scrutiny, Norms, and Selective Disclosure: A Global Study of Greenwashing. *Organization Science*, 27(2). <https://doi.org/10.1287/orsc.2015.1039>

Martel, M., et Pâquet, M. (2015). L'enjeu linguistique au Québec. Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*, 129(1). <https://doi.org/10.3917/ving.129.0075>

Martin, I. (2018a). The Use of Transnational Labour Law in Steering Socially Responsible Corporate Governance towards Increased Worker Protection. *Canadian Journal of Law and Society*, 33(2), 159-176. <https://doi.org/10.1017/cls.2018.7>

Martin, I. (2020). Case against Canadian Mining Company Alleging Use of Forced Labor in Eritrea May Proceed in Canadian Court. *International Labor Rights Case Law*, 6(2), 191-196. <https://doi.org/10.1163/24056901-00602015>

Masi, S. D., Słomka-Gołębiowska, A., Becagli, C., et Paci, A. (2021, 1er mai). Toward sustainable corporate behavior: The effect of the critical mass of female directors on environmental, social, and governance disclosure. *Business Strategy and the Environment*, 30(4). <https://doi.org/10.1002/bse.2721>

Masindi, N. D., Singh, P. P., et Msweli, P. P. (2023). ESG in the Developing Economies -- Does it Matter? *International Journal of Innovative Research in Multidisciplinary Education*, 02(03). <https://doi.org/10.58806/ijirme.2023.v2i3n01>

Mateo-Márquez, J. A., González-González, M. J., et Zamora-Ramírez, C. (2022). An international empirical study of greenwashing and voluntary carbon disclosure. *Journal of Cleaner Production*, 363, 132567. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2022.132567>

Maubane, P., Prinsloo, A., et Rooyen, N. V. (2014, 1er juin). Sustainability reporting patterns of companies listed on the Johannesburg securities exchange. *Public Relations Review*, 40(2). <https://doi.org/10.1016/j.pubrev.2014.02.014>

Mazzioni, S., Soschinski, C. K., Leite, M., Magro, C. B. D., et Sanches, S. L. R. (2024, 5 mars). ESG Performance in Emerging Economies. *Macro Management et Public Policies*, 6(1). <https://doi.org/10.30564/mmpp.v6i1.6202>

Meadows, D. H., Meadows, D. L., Randers, J., et Behrens, W. W., III. (1972). *The limits to growth: A report for the Club of Rome's Project on the Predicament of Mankind*. Universe Books.

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. (2022). Hydroélectricité. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/le-secteur/environnement/aperçu-de-lindustrie-de-lenvironnement/hydroelectricite>

Moran, R. (2020). Commission de vérité et réconciliation du Canada. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/commission-de-verite-et-reconciliation-du-canada>

Morissette, N. (2024, 6 septembre). Molson Coors prend ses distances. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2024-09-06/politiques-de-diversite/molson-coors-prend-ses-distances.php>

Moscovitch, A. (2015). État-providence. Dans *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/etat-providence>

N

Nations Unies. (2000, 8 septembre). Déclaration du Millénaire : Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 8e séance plénière (A/55/L.2).

Nations Unies. (2015, 25 septembre). Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 70/1 : Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/70/L.1). <https://docs.un.org/fr/A/RES/70/1>

Neto, M. D. J. J., et Fontgalland, L. I. (2023). The BRICS in the sustainable agenda: Performance analysis of ESG indices in the financial markets in Brazil, China, India and South Africa. *International Journal of Business, Economics and Management*, 10(1), 1-11. <https://doi.org/10.18488/62.v10i1.3325>

Novethic. (2025). Tout ce qu'il faut savoir sur la loi omnibus. <https://www.novethic.fr/definition/loi-omnibus>

O

OCDE. (2020a). ESG Investing: Environmental Pillar Scoring and Reporting. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/0cc43524-en>

OCDE. (2020b). ESG Investing: Practices, Progress and Challenges. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/b4f71091-en>

Odriozola, M. D., et Baraibar-Diez, E. (2017, 1er mars). Is Corporate Reputation Associated with Quality of CSR Reporting? Evidence from Spain. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 24(2). <https://doi.org/10.1002/csr.1399>

Office québécois de la langue française. (2011). Responsabilité sociétale des entreprises. Dans *Grand dictionnaire terminologique*. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8357592/responsabilite-societale-des-entreprises>

Oppong-Tawiah, D., et Webster, J. (2023). Corporate Sustainability Communication as 'Fake News': Firms' Greenwashing on Twitter. *Sustainability*, 15(8), 6683. <https://doi.org/10.3390/su15086683>

Organisation internationale des commissions de valeurs. (2021). Environmental, Social and Governance (ESG) Ratings and Data Products Providers - Final Report. <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD690.pdf>

Otis, V. (2020). La revitalisation des langues autochtones au Canada : un survol de la Loi sur les langues autochtones. *La Revue de droit linguistique*, 4, 153.

Oyeniran, C. (2020). Black Lives Matter-Canada. *L'Encyclopédie Canadienne*. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/black-lives-matter-canada>

Oyugi, A. C. E. (2025). Integration of ESG---Environmental, Social, and Governance Policies in Africa. Dans Routledge Handbook of Public Policy in the Global South (p. 141-152).

P

Pacte Mondial. (2004). Who Cares Win.

Paradis, G., et **Schiehl, E.** (2021, 26 août). ESG Outcasts: Study of the ESG Performance of Sin Stocks. Sustainability, 13(17). <https://doi.org/10.3390/su13179556>

Pasquero, J. (2005). La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : un regard historique. Dans M.-F. B. Turcotte et A. Salmon (dir.), Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (1re éd., p. 80-111). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18pgtp3.8>

Passas, I. (2024, 19 novembre). The Evolution of ESG: From CSR to ESG 2.0. Encyclopedia, 4(4). <https://doi.org/10.3390/encyclopedia4040112>

Primack, R. B. (2019, 8 septembre). Conservation Biology in Sub-Saharan Africa. <https://doi.org/10.11647/obp.0177>

Principes d'autonomisation des femmes. (2020). À propos. <https://www.weps.org/about>

Principes pour l'investissement responsable. (s.d. a). What is responsible investment? <https://www.unpri.org/introductory-guides-to-responsible-investment/what-is-responsible-investment/4780.article>

Principes pour l'investissement responsable. (s.d. b). About the PRI. <https://www.unpri.org/about-us/about-the-pri>

Programme des Nations Unies pour l'environnement et Convention sur la diversité biologique. (2023, 23 mars). Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. <https://www.unep.org/fr/resources/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal>

Q

Quaid, J. (1998). The Assessment of Corporate Criminal Liability on the Basis of Corporate Identity: An Analysis. McGill Law Journal, 43.

R

Rasche, A. (2018). The UN Global Compact: Advancing or Impeding Corporate Sustainability? Copenhagen Business School. <http://www.arasche.com/resources/The-UN-Global-Compact---Advancing-or-Impeding-Corporate-Sustainability-Case.pdf>

Rech, N. (2020). Mouvement #MoiAussi au Canada. L'Encyclopédie Canadienne. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mouvement-moiaussi>

Richardson, B. J. (2020). From student strikes to the Extinction Rebellion : new protest movements shaping our future. Edward Elgar Publishing Limited. <https://www.elgaronline.com/view/edcoll/9781800881082/9781800881082.xml>

Rolland-Diamond, C. (2016). Black America : une histoire des luttes pour l'égalité et la justice (XIXe-XXIe siècle). La Découverte.

Rousseau, S., et Besner, P. (2023). Facteurs ESG: quel impact pour les devoirs des administrateurs? Dans *Développements récents en droit des affaires* (p. 47-156). Éditions Yvon Blais.

Rousseau, S. (2024). La gestion des risques climatiques par les institutions financières au Canada : une revue des récentes initiatives réglementaires. *Revue internationale des services financiers*, 1, 33-41.

S

Saba, T., Ouellet, A.-M., Klarsfeld, A., et Cachat-Rosset, G. (2024). Measuring inclusion. In *Encyclopedia of Equality, Equity, Diversity and Inclusion* (pp. 218-222). <https://doi.org/10.4337/9781800886377.ch46>.

Saba, T. (chercheuse principale), **Morales, M.**, Dufour, M.-E., Francoeur, C., Ballesteros Leiva, F., Cachat-Rosset, G., et Merkouche, W. (2025–2030). Promouvoir les valeurs de durabilité par l'équité, la diversité et l'inclusion : approches analytiques et indicateurs de mesure [Projet de recherche financé par le CRSH, Subvention Savoir]. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Savard, S. (2023). Une période de transition? État et société civile au Québec de 1980 à nos jours. *Histoire Canada*. <https://www.histoirecanada.ca/consulter/arts-culture-et-societe/une-periode-de-transition-etat-et-societe-civile-au-quebec-de-1980-a-nos-jours>

Saint-Martin, D. (2012). Governments And Management Consultants: Supply, Demand, And Effectiveness. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199235049.013.0022>

Schiehl, E., et Kolahgar, S. (2021, 1er février). Financial materiality in the informativeness of sustainability reporting. *Business Strategy and the Environment*, 30(2). <https://doi.org/10.1002/bse.2657>

Schwab, K. (1973). Davos Manifesto 1973: A Code of Ethics for Business Leaders. Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/stories/2019/12/davos-manifesto-1973-a-code-of-ethics-for-business-leaders/>

Securities and Exchange Commission. (2025, 27 mars). SEC Votes to End Defense of Climate Disclosure Rules. <https://www.sec.gov/newsroom/press-releases/2025-58>
Sghaier, A. (2021). La finance islamique : aspects critiques de la finance conventionnelle. L'Harmattan.

SHRM. (2025). FAQs. <https://www.ceoaction.com/faqs/>

Siméon, O. (2014). Entre utopie et père du socialisme : réceptions de Robert Owen en Grande-Bretagne. Lien social et Politiques, 72. <https://doi.org/10.7202/1027204ar>

Singhania, M., et Saini, N. (2023). Institutional framework of ESG disclosures: comparative analysis of developed and developing countries. Journal of Sustainable Finance et Investment, 13(1), 516-559. <https://doi.org/10.1080/20430795.2021.1964810>

Sobande, F. (2019). Woke-washing: "intersectional" femvertising and branding "woke" bravery. European Journal of Marketing, 54(11), 2723-2745. <https://doi.org/10.1108/EJM-02-2019-0134>

Statistique Canada. (2015). L'avènement des femmes dans le milieu de travail. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2015009-fra.htm>

St-Georges, S., et **Saint-Martin, D.** (2025). Anti-corruption Policies. In Encyclopedia of Public Policy (pp. 1-9).

Stringer, T., et **Joanis, M.** (2022, 1er mai). Assessing energy transition costs: Sub-national challenges in Canada. Energy Policy, 164. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2022.112879>

Stringer, T., et **Joanis, M.** (2023, 1er février). Decarbonizing Canada's remote microgrids. Energy, 264. <https://doi.org/10.1016/j.energy.2022.126287>

Strong-Boag, V. (2016). Début des mouvements de femmes au Canada : 1867-1960. L'Encyclopédie Canadienne. <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/early-womens-movements-in-canada>

T

Tamimi, N., et Sebastianelli, R. (2017, 18 septembre). Transparency among SetP 500 companies: an analysis of ESG disclosure scores. Management Decision, 55(8). <https://doi.org/10.1108/MD-01-2017-0018>

Tchotourian, I., Deshayé, V., et Mac Farlane-Drouin, R. (2016). Entreprises et responsabilité sociale : évolution ou révolution du droit canadien des affaires? Les Cahiers de droit, 57(4). <https://doi.org/10.7202/1038261ar>

Teitelbaum, S. (2015). Le respect des droits des peuples autochtones dans le régime forestier québécois : quelle évolution (1960-2014)? *Recherches sociographiques*, 56(2-3). <https://doi.org/10.7202/1034209ar>

Teitelbaum, S., Montpetit, A., Bissonnette, J.-F., Chion, C., Chiasson, G., Doyon, F., Dupras, J., Fortin, M.-J., Leclerc, É., St-Amour, C., et Tardif, J. (2019, 2 janvier). Studying Resource-Dependent Communities Through a Social-Ecological Lens? Examining Complementarity with Existing Research Traditions in Canada. *Society et Natural Resources*, 32(1). <https://doi.org/10.1080/08941920.2018.1517913>

Terlaak, A., Kim, S., et Roh, T. (2018, 18 mai). Not Good, Not Bad: The Effect of Family Control on Environmental Performance Disclosure by Business Group Firms. *Journal of Business Ethics*, 153(4). <https://doi.org/10.1007/s10551-018-3911-5>

Testa, F., Boiral, O., et Iraldo, F. (2015, 21 novembre). Internalization of Environmental Practices and Institutional Complexity: Can Stakeholders Pressures Encourage Greenwashing? *Journal of Business Ethics*, 147(2). <https://doi.org/10.1007/s10551-015-2960-2>

The Economist. (2022, 21 juillet). ESG should be boiled down to one simple measure: emissions. <https://www.economist.com/leaders/2022/07/21/esg-should-be-boiled-down-to-one-simple-measure-emissions>

The White House. (2025, 20 janvier). Ending Radical And Wasteful Government DEI Programs And Preferencing. <https://www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/01/ending-radical-and-wasteful-government-dei-programs-and-preferencing/>

30% Club. (2025). Welcome to the 30% Club. <https://30percentclub.org/>

Toucas-Truyen, P. (2018). Histoire des Équitables Pionniers de Rochdale, George-Jacob Holyoake, traduit par Marie Moret en 1890, Éditions du commun, collection « Culture des précédents », 2017, 110 pages. *RECMA*, 347(1). <https://doi.org/10.3917/recma.347.0143>

Trends and patterns in ESG research: A bibliometric odyssey and research agenda. (2024). *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 31(5). <https://doi.org/10.1002/csr.2744>

U

Ubeda, F., Mendez, A., Forcadell, F. J., et López, B. (2024, 1er août). How socially sustainable multinational banks promote financial inclusion in developing countries. *Research in International Business and Finance*, 71. <https://doi.org/10.1016/j.ribaf.2024.102470>

U.S. Congress. (2022). Inflation Reduction Act of 2022, Pub. L. No. 117-169, 136 Stat. 1818. <https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/5376>

W

Walters, R. (2022, 3 septembre). Varieties of gender wash: towards a framework for critiquing corporate social responsibility in feminist IPE. *Review of International Political Economy*, 29(5). <https://doi.org/10.1080/09692290.2021.1935295>

Wan, G., Dawod, A. Y., Chanaim, S., et Ramasamy, S. S. (2023, 1er juin). Hotspots and trends of environmental, social and governance (ESG) research: a bibliometric analysis. *Data Science and Management*, 6(2). <https://doi.org/10.1016/j.dsm.2023.03.001>

Webb, D. (2025, 9 juin). Munich Re pulls out of four climate and net zero initiatives. *Responsible Investor*. <https://www.responsible-investor.com/munich-re-pulls-out-of-four-climate-and-net-zero-initiatives/>

Wilson, M. (2025). Trump's DEI Executive Order: Only the Beginning of Attacks on Diversity, Equity, and Inclusion. *National Association of Social Workers*. <https://www.socialworkers.org/Advocacy/Social-Justice/Social-Justice-Briefs/Trumps-DEI-Executive-Order-Only-the-Beginning-of-Attacks-on-Diversity-Equity-and-Inclusion>
World Economic Forum. (2025). Partnering Against Corruption Initiative. <https://www.weforum.org/communities/partnering-against-corruption-initiative/>

Z

Zairis, G., Liargovas, P., et Apostolopoulos, N. (2024, 29 mars). Sustainable Finance and ESG Importance: A Systematic Literature Review and Research Agenda. *Sustainability*, 16(7). <https://doi.org/10.3390/su16072878>

Ziafati, N. (2025, 30 mai). Un grand fonds de pension critiqué pour l'abandon de son objectif net zéro. *Finance et investissement*. <https://www.finance-investissement.com/nouvelles/actualites/un-grand-fonds-de-pension-critique-pour-labandon-de-son-objectif-net-zero/>

Zunz, O. (2011). *Philanthropy in America: A History*. Princeton University Press.



Institut Michael D. Penner sur les enjeux ESG

| Polytechnique Montréal
Université de Montréal

 **Observatoire en innovations
du développement durable
de la Banque Scotia**

Contact

Bureau 560
3744 rue Jean-Brillant
Montréal, QC H3T 1P1

institutpenner@umontreal.ca

